

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022



Atari SA

Société anonyme de droit français au capital social de 4.206.637,09 €
Siège social : 25 rue Godot de Mauroy, 75009 Paris, France
RCS: 341 699 106 Paris



Cet amendement au document d'enregistrement universel 2021-2022 a été déposé le 24 mai 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé de tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié.

Conformément à l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié, cet amendement actualise et doit être lu conjointement avec le document d'enregistrement universel 2021-2022 déposé auprès de l'AMF le 27 juillet 2022 sous le numéro D.22-0661 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2021-2022** ») et met à jour les informations nécessaires conformément au règlement (l'« **Amendement** »).

Le rapport financier semestriel, publié sur le site internet de la Société le 16 décembre 2022, est incorporé par référence dans le présent Amendement et est réputé en faire partie intégrante (le « **Rapport Financier Semestriel** »).

Une table de concordance est fournie dans cet Amendement afin de permettre de retrouver facilement les informations incorporées par référence et celles mises à jour ou modifiées.

Des exemplaires de cet Amendement, du Rapport Financier Semestriel et du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 sont disponibles sans frais au siège social de la Société et sur son site internet (<https://www.atari-investisseurs.fr>).

Le Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 et son Amendement sont également disponibles en version électronique sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Table des matières

1. REMARQUES GÉNÉRALES.....	3
1.1 DÉFINITIONS	3
1.2 AVERTISSEMENT	3
1.3 INFORMATIONS PROSPECTIVES	3
1.4 FACTEURS DE RISQUES.....	3
2. APERÇU DES ACTIVITES.....	4
2.1 EVÈNEMENTS RÉCENTS AU 30 SEPTEMBRE 2022.....	4
2.2 FAITS MARQUANTS POST-CLÔTURE DU 1 ^{ER} SEMESTRE.....	8
3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	15
4. FACTEURS DE RISQUES.....	17
4.1 RISQUES FINANCIERS.....	17
4.2 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ	17
4.3 RISQUES JURIDIQUES	18
4.4 RISQUES LIÉS À L'ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ NIGHT DIVE	18
5. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	20
5.1 RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....	20
5.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES CLÉS AU 31 MARS 2023.....	20
5.3 PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023-2024.....	21
6. ETATS FINANCIERS	22
7. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	23
8. INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL	24
8.1 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL	24
8.2 CAPITAL AUTORISÉ NON EMIS	29
9. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	32
9.1 ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	32
9.2 REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	32
9.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES	32
10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	34
10.1 PERSONNES RESPONSABLES	34
10.2 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES.....	34
10.3 TABLES DE CONCORDANCE	35

1. REMARQUES GÉNÉRALES

1.1 DÉFINITIONS

Dans le présent Amendement, et sauf indication contraire :

- Le terme « **Atari SA** » ou la « **Société** » désigne la société mère Atari SA dont le siège social est situé 25 rue Godot de Mauroy 75009 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 699 106 ;
- Le terme « **Atari** » ou « **Groupe** » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales et sous-filiales entrant dans son périmètre de consolidation ;
- Le terme « **Document** » désigne le présent Amendement déposé auprès de l'AMF.

1.2 AVERTISSEMENT

Cet Amendement contient des informations relatives à l'activité du Groupe ainsi qu'au marché sur lequel celui-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes, soit par des sources externes (publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché ou des rapports d'analystes). Le Groupe estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et le Groupe ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Sauf indication contraire dans le présent Amendement, les informations publiées sur le site internet de la Société ne font pas partie du présent Document.

1.3 INFORMATIONS PROSPECTIVES

Cet Amendement comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent Amendement. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans cet Amendement pourraient se révéler erronées sans que le Groupe se trouve soumis de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable, notamment le Règlement général de l'AMF et le Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les Abus de marché (le « **Règlement MAR** »).

1.4 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits à la section 5 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 et à la section 4 de l'Amendement avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques serait susceptible d'avoir un effet

négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou objectifs du Groupe. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient ainsi perdre tout ou partie de leur investissement.

2. APERÇU DES ACTIVITES

2.1 EVÈNEMENTS RÉCENTS AU 30 SEPTEMBRE 2022

Une Section 3.5.3 « Evènements récents au 30 septembre 2022 » est ajoutée à la Section 3.5 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 comme suit :

- **Résultats du 1^{er} semestre 2022/2023**

Le 16 décembre 2022, Atari a annoncé ses résultats au titre du 1^{er} semestre de l'exercice 2022-2023, clos le 30 septembre 2022. Le Rapport Financier Semestriel est disponible sur le site investisseur d'Atari (<https://atari-investisseurs.fr/>).

Réalisation du semestre clos le 30 septembre 2022 :

- Réalisation d'une augmentation de capital de 12,5 millions d'euros
- Fin de la licence relative à l'ATRI Token
- Lancement d'Atari X, regroupant l'ensemble des opérations Web3 d'Atari
- Transfert de la cotation des actions sur Euronext Growth Paris
- Transformation de l'organisation et des opérations, dans les quatre lignes de métiers
- Projet d'offre publique d'achat par Irata LLC sur les actions Atari

Chiffrés clés résumés du S1 22/23 :

- Chiffre d'affaires de 4,3 M€, en baisse de 27% par rapport au 1^{er} semestre 2021-2022
- Résultat opérationnel courant de -4,2 M€ (contre -2,8 M€ au 1^{er} semestre 2021-2022)
- Résultat opérationnel à -5,2 M€ (contre -2,8 M€ au 1^{er} semestre 2021-2022)

Evènements marquants de la période

Au cours du premier semestre de l'exercice, le Groupe s'est essentiellement concentré sur l'exécution du plan de transformation de ses opérations et de son organisation tout en posant les fondations de nouvelles orientations stratégiques, sur ses quatre lignes de métiers :

- **Jeux** - Atari poursuit l'exécution de sa stratégie consistant en l'édition et le développement de jeux premium, en s'appuyant sur son catalogue de propriété intellectuelle. Au cours de la période, Atari a lancé trois nouveaux jeux de la série *Recharged* ainsi qu'une nouvelle IP.
- **Hardware** - L'activité Hardware a été réorganisée au cours du semestre, avec la suspension des relations directes avec les fabricants de matériels, notamment concernant la VCS, dont la nouvelle stratégie commerciale a été mise en place fin 2022 et devrait se poursuivre au cours de l'année 2023. En parallèle, Atari envisage le développement de nouveaux produits hardware, complémentaires à la VCS, en partenariat et sous accords de licence.
- **Licence** - Avec le soutien d'une agence spécialisée dans la licence de marque, Atari continue de travailler à construire de nouvelles opportunités son activité de licence, et au développement d'initiatives dans de nouvelles verticales et géographies, avec des marques internationales, reconnues et appréciées.
- **Blockchain** - Sur la période, Atari s'est attaché à poser les bases de son initiative Atari X, avec des collaborations et partenariats avec des acteurs leaders du Web3, et les ventes de NFT réalisées dans un contexte de marché difficile pour les activités liées à la blockchain.

Répartition du chiffre d'affaires par ligne de métiers

(M€)	S1 22/23	S1 21/22	Variation
Jeux	2.8	2.6	10%
Hardware	0.2	2.3	-92%
License	0.6	0.7	-18%
Blockchain	0.7	0.4	101%
Total Chiffre d'affaires	4.3	6.0	-27%

Le chiffre d'affaires du semestre clos le 30 septembre 2022 ressort à 4,3 M€ contre 6,0 M€ pour la même période de l'exercice précédent, en baisse de 27% à taux de change courant et de 38% à taux de change constant. Ce recul s'explique principalement par la sous performance de l'activité Hardware, ainsi que des effets de comparaison défavorables par rapport à la période précédente qui comprenait la contribution des contrats de licences ICICB, terminés depuis.

- **Jeux** : L'évolution de l'activité jeux sur la période comprend notamment un effet de change positif, ainsi que la contribution des jeux RCT et des autres jeux premiums, y compris les jeux de la série Recharged.
- **Hardware** : Le chiffre d'affaires Hardware est en baisse à de 2,3 M€ à 0,2 M€. Il provient principalement de l'activité Cartridge, alors que la VCS sous-performe.
- **Licence** : L'activité de licence ressort en baisse de 18% par rapport au 1^{er} semestre de l'exercice précédent qui comprenait la contribution des accords de licences avec ICICB pour 0,1 M€ qui ne se sont pas matérialisés, ainsi que d'autres éléments non-récurrents pour un montant de 0,3 M€. 4 nouveaux contrats de licence ont été enregistrés sur la période.
- **Blockchain**: L'activité Blockchain a progressé de 0,4 M€ à 0,7 M€, grâce aux ventes de NFT réalisées malgré un environnement de marché difficile pour les crypto-monnaies en général.

Compte de résultat consolidé

(M€)	S1 22/23	S1 21/22
Chiffre d'affaires	4.3	6.0
Coût des ventes	(1.0)	(2.6)
MARGE BRUTE	3.3	3.3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(4.2)	(2.8)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(5.2)	(2.8)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(5.4)	(3.5)

Marge brute - La marge brute reste stable à 3,3 M€. Cette évolution provient principalement de la suspension des contrats de fabrication existants de la VCS décidée dans le cadre de la révision de la stratégie Hardware du Groupe.

Résultat opérationnel courant - Le résultat opérationnel courant de la période s'établit à -4,2 M€, contre -2,8 M€ au 1^{er} semestre de l'exercice précédent. Les frais de R&D et de Marketing ont reculé de 1,5 M€ sur la période, traduisant les efforts du Groupe pour améliorer la rentabilité de son activité Jeux. L'augmentation des frais généraux et

administratifs à 4,9 M€ reflètent les coûts de transformation et de réorganisation, notamment les frais juridiques et les charges de personnels consécutifs à la réorganisation des équipes.

Résultat opérationnel - Le résultat opérationnel de la période ressort à -5,2 M€, impacté notamment par une reprise de provision sur litiges de 0,9 M€¹, des ajustements concernant des royalties enregistrées l'exercice précédent pour 0,5 M€, et d'autres produits pour un montant total de 0,7 M€. Ces produits sont compensés par ailleurs par une dépréciation de 1,6 M€ sur les stocks de VCS, une dépréciation de 0,5 M€ sur un portefeuille de crypto-monnaies², une dépréciation de 0,6 M€ sur les Jeux, des provisions pour litiges de 0,1 M€ et 0,5 M€ de dépréciations sur un contrat de fabrication de produits *Hardware*.

Bilan consolidé simplifié

ACTIF (M€)	S1 22/23	FY 21/22
Actifs non courants	22.0	18.9
Actifs courants	6.7	7.0
Total actif	28.7	26.0

PASSIF (M€)	S1 22/23	FY 21/22
Capitaux propres Part du Groupe	13.0	4.4
Intérêts minoritaires	(0.0)	0.0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	12.9	4.4
Passifs non courants	4.6	8.0
Passifs courants	11.2	13.6
Total passif	28.7	26.0

Actifs non courants - Les immobilisations incorporelles progressent de 6,1 M€ à 8,4 M€, en raison notamment de :

- l'augmentation de +1,8 M€ des frais de R&D capitalisés, compte tenu de la poursuite des investissements dans le développement de nouveaux jeux ;
- l'augmentation de 0,3 M€ des licences, essentiellement compte tenu des effets de change et de l'acquisition d'une IP sur la période ;
- l'augmentation de 0,2 M€ des actifs digitaux, qui progressent de 0,7 M€ sur la période avant prise en compte d'un amortissement de 0,5 M€ sur le portefeuille de crypto-monnaies précédemment enregistrées à leur valeur historique.

Les actifs courants reculent de 0,3 M€ sur la période. Cette baisse s'explique par la diminution de 1,5 M€ des stocks compte tenu des dépréciations enregistrées y compris effets de change, une diminution de 0,6 M€ des autres actifs courants, et une augmentation de 1,9 M€ de la position de trésorerie du Groupe en lien avec l'augmentation de capital d'avril 2022.

Les passifs non courants diminuent de 3,4 M€ sur la période en raison du remboursement à hauteur de 2,9 M€ des prêts d'actionnaires par compensation de créances à l'occasion de l'augmentation de capital, et de la reprise sur provision pour litige de 0,9 M€.

Les passifs courants s'établissent à 11,2 M€, impactés essentiellement par l'apurement de certaines dettes fournisseurs pour 2,9 M€ grâce aux fonds levés dans le cadre de l'augmentation de capital. Les autres passifs courant de 4,8 M€

¹ Cf Section 4 sur la mise à jour des facteurs de risques du Rapport Financier Semestriel

² 1.0 M Chain Games tokens, 2.5 M Tower tokens, 4.7 M Lympo tokens (cf. section 4.3 – Note 1 sur les immobilisations incorporelles).

comprennent 2,4 M€ de produits constatés d'avance relatifs aux ATRI Token précédemment vendus ou alloués, ainsi que 2,1 M€ de salaires et charges afférentes.

Les capitaux propres - Les capitaux propres du Groupe ont augmenté de 4,4 M€ à 12,9 M€ en liaison avec le produit de l'augmentation de capital d'avril 2022 pour un montant total de 12,5 M€ et l'affectation d'une partie des coûts de l'augmentation de capital sur la prime d'émission pour 0,6 M€.

Dettes financières - Au 30 septembre 2022, le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 2,5 M€, contre 0,6 M€ au 31 mars 2022. Les dettes financières sont composées de prêts d'actionnaires pour un montant total de 2,5 M€, compte tenu d'un remboursement partiel par compensation de créances dans le cadre de l'augmentation de capital pour un montant de 2,9 M€. Les prêts étant libellés en Dollars US, les dettes financières enregistrent un effet de change de +0,4 M€.

(M€)	S1 22/23	FY 21/22
Dettes financières non courantes	(2.5)	(5.0)
Dettes financières courantes	(0.1)	(0.1)
Dettes financières	(2.6)	(5.2)

Tableau des flux de trésorerie condensé

(M€)	S1 22/23	FY 21/22
FLUX NETS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(7,1)	(5,8)
FLUX NETS DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(2,6)	(4,3)
FLUX NETS DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	9,4	7,6
Incidence des variations du cours des devises	2,2	0,7
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE	1,9	(1,8)
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	0,6	2,5
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	2,5	0,6
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET EQUIVALENT DE TRÉSORERIE	1,9	(1,8)

Actifs digitaux détenus

Au 30 septembre 2022, les actifs digitaux détenus par la Société sont enregistrés en immobilisations incorporelles et comprennent :

- 972 parcelles de terrains dans le metaverse The Sandbox - Ceux-ci sont enregistrés au coût historique à zéro compte tenu de l'absence de marché actif au moment de leur attribution. Compte tenu de la forte volatilité de ces actifs (dont la valeur évolue en fonction notamment de l'environnement des cryptomonnaies) et d'un marché peu liquide pour les actifs de grande taille, il est difficile d'attribuer une valeur agrégée à ces actifs (bien que des indications publiques soient disponibles sur certaines places de marché.
- 259 millions ATRI token - Compte tenu de la fin de la licence de l'ancienne joint-venture Atari Chain, Ltd, Atari n'a pas l'intention de vendre les tokens ATRI détenus, ni de poursuivre en aucune manière leur développement. Atari n'anticipe pas de revenus potentiels qui seraient générés par ces token ATRI, et susceptibles d'impacter les comptes consolidés. Dans les états financiers, les tokens ATRI ne sont valorisés uniquement lorsqu'ils sont vendus ou alloués.

- A ce titre 58 millions de tokens ATRI, correspondant principalement aux bonus attribués mais non effectivement versés à certains salariés du Groupe lors de la décision du Conseil d'administration en date du 14 juillet 2020, sont reconnus au bilan dans les actifs incorporels pour un montant de 0,3 M€. Tous les autres tokens ATRI détenus par Atari ne sont pas valorisés dans les comptes.
- Un portefeuille de plusieurs crypto-monnaies reçues par la Société dans le cadre d'opérations de swap et de son activité Blockchain (vente de NFTs) pour un montant de 0,8 M€.

Atari n'a par ailleurs pas l'intention de céder ses actifs digitaux, ATRI Token et parcelles de terrains Sandbox, au cours des douze mois suivant le 16 décembre 2022³.

Atari a annoncé que pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 mars 2023, la Société entend se concentrer sur l'exécution de sa stratégie de transformation, et poursuivre ses efforts, sur l'ensemble de ses quatre lignes de métiers :

- **Jeux** - Poursuite du lancement de nouveaux jeux premiums, s'appuyant sur le large catalogue de propriétés intellectuelles du Groupe. Atari a entamé une collaboration avec FIG Publishing, Inc, membre de l'écosystème Republic, visant à co-produire certains nouveaux jeux en développement. La collaboration a commencé en mars 2023 (voir le communiqué de presse du 15 mars 2023 ci-dessous) ;
- **Hardware** - Implémentation de la nouvelle stratégie commerciale de la console VCS, le lancement d'une stratégie hardware complémentaire, en partenariats et accords de licences ;
- **Licence** - Poursuite du développement de nouvelles opportunités de licence dans de nouvelles verticales et géographies avec le soutien d'une agence spécialisée dans la licence de marque ;
- **Blockchain** - Poursuite du développement de l'écosystème et communauté Web 3.0 d'Atari X, comprenant de nouveaux partenariats et collaborations ainsi que de nouvelles ventes de NFTs.

Il est à ce stade trop tôt pour attendre que la stratégie de transformation ait un impact significatif sur le chiffre d'affaires ou la rentabilité du Groupe. Dans un environnement macroéconomique difficile, à la fois dans les jeux vidéos et la blockchain en général, Atari entend poursuivre la transformation de ses opérations sur ses quatre lignes de métiers.

Point sur le nouveau projet de token

Atari a communiqué en avril 2022 son intention d'étudier la création d'un nouveau token qui viendrait servir le développement de son écosystème. Ce projet demeure encore à un stade préliminaire de son développement et Atari entend considérer avec attention les diverses options de structuration de son projet, en tenant compte également des enjeux réglementaires, de l'évolution de l'environnement des marchés blockchain et token, pour répondre aux attentes de sa communauté de fans et de partenaires. De nouvelles annonces concernant ce projet pourraient être faites au cours du prochain exercice.

2.2 FAITS MARQUANTS POST-CLÔTURE DU 1^{ER} SEMESTRE

Il est précisé qu'aux Sections 2.3 et 4.4.1 « Faits marquants post-clôture » du Rapport Financier Semestriel, au paragraphe « Financement », la dernière phrase concernant la cession de la participation minoritaire de la Société dans Portal One pour un montant de 0,2M€ est erronée. Le montant de 0,2 M€ correspond au montant d'une créance versée par Portal One à Atari.

Une Section 3.5.3 « Faits marquants post-clôture du 1^{er} semestre » est ajoutée à la Section 3 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 comme suit :

³ Engagement pris à la date du communiqué de presse, soit le 16 décembre 2022.

- **Offre publique d'achat amicale visant les actions Atari par Irata LLC**

Le 26 septembre 2022, Atari S.A., Wade Rosen, son président-directeur général et Irata LLC, société contrôlée par ce dernier, ont annoncé la conclusion d'un accord en vue du dépôt par Irata LLC d'une offre publique d'achat amicale visant les actions Atari, à un prix de 0,19 euros par action Atari.

Le 21 décembre 2022, Atari a annoncé l'ouverture de l'offre publique d'achat amicale visant les actions Atari initiée par Irata LLC, à partir du 22 décembre 2022 jusqu'au 26 janvier 2023.

A l'issue de l'offre, Irata LLC détenait moins de 50% du capital ou des droits de vote d'Atari, la condition requise en application de l'article 231-9, I du Règlement Général de l'AMF n'était donc pas remplie. Ainsi, l'offre initiée par Irata LLC n'a pas eu d'issue positive.

- **Lancement de nouveaux jeux**

Depuis le 30 septembre 2022, Atari a annoncé la sortie de plusieurs nouveaux jeux premium :

- **Atari 50** : le 29 juin 2022, a dévoilé *Atari 50 : The Anniversary Celebration*, un jeu interactif qui sera disponible en novembre sur PC et consoles. *Atari 50 : The Anniversary Celebration* est une solide histoire interactive d'Atari et des personnes créatives qui ont mis en mouvement l'industrie du jeu vidéo, racontée à travers une combinaison de jeux classiques et modernes, de vidéos et d'interviews inédites. Par le biais d'une chronologie linéaire interactive, les joueurs accèdent à plus de 90 jeux vidéo classés par époque, ainsi qu'à divers fichiers et actifs, y compris des croquis de développement, des schémas de matériel, des mémos internes, des images, des vidéos et d'autres "artefacts" dont la plupart n'ont jamais été accessibles au public. Atari 50 a été lancé le 20 novembre 2022.
- **Atari Mania** : le 13 octobre 2022, Atari a annoncé la sortie d'*Atari Mania*, un jeu où le passé côtoie le présent et où l'on retrouve certains des titres les plus appréciés de la société. Disponible dès aujourd'hui sur PC via Steam, Nintendo Switch et Atari VCS, *Atari Mania* voit les joueurs affronter les redoutables "pixels morts", des agents du chaos qui visent à corrompre les titres Atari bien-aimés des décennies passées.
- **Akka Arrh** : le 7 décembre 2022, Atari a révélé *Akka Arrh*, un shooter new wave hypnotique du légendaire développeur Jeff Minter. Disponible sur PC, PlayStation 4|5, Xbox S|X, Nintendo Switch et Atari VCS au début de l'année 2023, *Akka Arrh* est un autre excellent ajout au portefeuille croissant de nouveaux titres rétros d'Atari.
- **Caverns of Mars: Recharged** : le 1^{er} janvier 2023, Atari a annoncé le prochain jeu de la très populaire série *Atari Recharged : Caverns of Mars*. Basé sur le jeu de tir classique à défilement vertical, *Caverns of Mars : Recharged* conserve son charme rétro et voit une fois de plus les joueurs descendre dans le paysage souterrain de Mars où les ennemis sont nombreux et les munitions limitées.
- **Pixel Ripped 1978** : le 21 mars 2023, Atari a annoncé le lancement prochain de *Pixel Ripped 1978*, un jeu en réalité virtuelle d'Arvore en collaboration avec Ataru. *Pixel Ripped* sera disponible sur PC, PS VR2, Meta Quest 2, et PlayStation 5 à l'été 2023. *Pixel Ripped 1978*, le troisième épisode de la série de jeux en réalité virtuelle, est une expérience nostalgique qui met en scène des artistes de la scène de l'époque des jeux Atari en utilisant des technologies immersives innovantes.
- **Mr Run and Jump** : le 9 mai 2023, Atari annonce le lancement pour le courant de l'année 2023 du jeu de plateforme *Mr Run and Jump*. Le jeu sera disponible sur PlayStation, Xbox, Switch, Steam, Epic Stores et sur l'Atari VCS.

- **7 octobre 2022 - Extension de la licence RollerCoaster Tycoon®**

Le 7 octobre 2022, Atari a annoncé le renouvellement pour 10 ans du contrat de licence *RollerCoaster Tycoon®* avec le créateur de la franchise, Chris Sawyer. Dans le cadre de ce nouvel accord, Atari cherchera à développer de nouveaux titres, à étendre la distribution numérique et physique et à explorer des collaborations en matière de marques et de

produits dérivés dans le cadre d'un plan de développement à long terme de la franchise, dans le cadre d'un plan à long terme visant à porter la franchise à de nouveaux sommets.

- **3 février 2023 - Informations sur le projet de nouveau token**

Concernant le projet de nouveau *token* précédemment annoncé par Atari SA, Atari a pris connaissance des questionnements relatifs au calendrier de lancement de son nouveau token, qui vise à soutenir le développement de son écosystème. Compte tenu de l'environnement de marché actuel entourant les crypto-monnaies, Atari SA entend poursuivre un examen et analyse plus approfondis du nouveau projet de token et de ses caractéristiques. Le nouveau token proposé ne sera pas identique au token ATRI précédemment émis. Compte tenu de l'environnement réglementaire et commercial actuel, il ne serait en effet pas viable, faisable ou approprié pour Atari SA d'envisager de recréer et lancer le même type de token que celui qui avait été lancé par l'ancienne *joint-venture*.

- **21 février 2023 - Atari signe un accord de représentation avec APA**

Atari a signé un accord avec l'une des plus grandes agences de talents aux Etats-Unis, APA, pour développer des projets autour de ses propriétés intellectuelles, dans les domaines du *live-action*, de l'animation, du cinéma et de la télévision.

- **22 février 2023 - MobyGames fait l'objet d'une refonte complète de son site**

Le lancement du site internet amélioré intervient moins d'un an après l'acquisition de MobyGames par Atari, qui s'est engagé à investir dans l'amélioration de la plate-forme. Le soutien d'Atari a permis à l'équipe de MobyGames d'accélérer le développement du nouveau site internet, y compris une mise à jour des fonctionnalités facilitant l'utilisation. La nouvelle interface utilisateur *desktop* et mobile facilite l'exploration et la contribution à la base de données. En plus des données de jeu plus robustes, les utilisateurs disposant d'un compte MobyGames peuvent noter, évaluer et gérer leur collection de jeux.

Atari et l'équipe de MobyGames ont le plaisir d'annoncer que toutes les informations relatives aux jeux et aux comptes, les contributions, les collections de jeux, les critiques, les images, etc. ont été transférées avec succès sur le nouveau site internet. Ceux-ci comprennent 323.918 jeux sur 311 plateformes.

- **24 février 2023 - Utomik et Atari**

Le service de cloud gaming Utomik a annoncé un nouveau partenariat avec Atari. Ce partenariat permettra à Utomik de proposer les jeux classiques et contemporains d'Atari à ses abonnés et partenaires commerciaux, notamment des titres emblématiques comme *RollerCoaster Tycoon® 2 : Triple Thrill Pack*, *PONG Quest™*, et *Asteroids : Recharged*. Utomik prévoit d'ajouter d'autres jeux Atari à son catalogue dans les mois à venir, tels que, *Black Widow : Recharged*, *Breakout : Recharged*, *Centipede : Recharged*, *Gravitar : Recharged*, *Missile Command : Recharged*, *Kombinera*, *RollerCoaster Tycoon® Classic*.

- **15 mars 2023 - Republic lance Atari Game Pool**

Republic, une plateforme d'investissement privée, a lancé l'Atari Game Pool. Grâce à l'Atari Game Pool, Republic donne aux particuliers la possibilité d'investir dans le succès des futurs projets de jeux Atari. Le fonds sera utilisé pour financer de nouveaux jeux Atari, avec des projets débutant en 2023.

Dans un marché qui récompense les franchises et les reboots, le portefeuille Atari de plus de 200 titres est un atout inestimable. Le fait que la propriété intellectuelle soit détenue à 100 % permet à Atari d'exercer un contrôle beaucoup plus grand sur la production et l'édition.

Le fonds a été ouvert aux investisseurs le 16 mars 2023 et Republic prévoit qu'il restera ouvert pendant 180 jours, avec une clôture au plus tard en septembre 2023. L'investissement minimum est de 500 dollars et l'investissement maximum est de 1 million de dollars. Les premiers investisseurs bénéficient d'avantages, comme notamment l'une des 500 cartouches de collection Fatal Run Atari 2600 en édition limitée et l'un des 500 t-shirts Atari Game Pool.

- **16 mars 2023 - Acquisition de Berzerk et Frenzy IP**

Atari a annoncé l'acquisition d'un portefeuille d'une douzaine de jeux d'arcade rétro, dont les classiques des années 80 *Berzerk* et *Frenzy*. Atari cherchera à étendre la distribution digitale et physique des titres classiques, à créer de nouveaux jeux basés sur la propriété intellectuelle et à explorer des collaborations en matière de marques et de produits dérivés.

Berzerk est un jeu de tir multidirectionnel conçu par Alan McNeil et commercialisé dans les salles d'arcade en 1980 par la société Stern Electronics, basée à Chicago. Souvent classé dans les listes des 100 meilleurs jeux vidéo, Berzerk est surtout connu comme l'un des premiers jeux vidéo d'arcade avec synthèse vocale et pour son méchant emblématique, Evil Otto.

- **22 mars 2023 - Acquisition de Night Dive et émission d'obligations convertibles**

Atari a annoncé avoir signé un accord en vue d'acquérir 100% de Night Dive Studios Inc., une société de développement et d'édition de jeux vidéo, basée à Vancouver, dans l'état de Washington, aux États-Unis (l'« **Acquisition** »).

En outre, Atari a également annoncé son intention d'émettre des obligations convertibles en actions nouvelles Atari pour un montant de 30 millions d'euros afin de répondre à ses besoins en trésorerie dans le cadre de la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de croissance et du refinancement de sa dette.

Dirigée par les vétérans de l'industrie Stephen Kick et Larry Kuperman, Night Dive est une société de développement et d'édition spécialisée dans la restauration, l'optimisation et l'édition de jeux vidéo dits « classiques ». Night Dive a publié plus de 100 titres et a été saluée par la critique pour ses sorties de titres phares de l'industrie, notamment *System Shock*, *Doom 64*, et *Quake*.

Parmi ses projets en cours, Night Dive développe actuellement une version actualisée d'un classique du genre first-person shooter, *System Shock*, l'un des lancements de jeux rétro les plus attendus en 2023. *System Shock* est d'ores et déjà disponible en pré-commande sur les plateformes Steam, GOG et Epic Games.

L'une des clés du succès de Night Dive réside dans son système propriétaire « KEX », permettant l'adaptabilité des jeux classiques aux systèmes modernes, et la possibilité aux studios d'améliorer la version originale du jeu pour répondre aux attentes des joueurs d'aujourd'hui. La réputation de Night Dive et sa connaissance approfondie du secteur en ont fait un partenaire de référence pour certains des plus grands noms du jeu et des médias, et lui ont permis de développer un large portefeuille de titres.

Pour l'exercice fiscal clos en décembre 2022, Night Dive a déclaré un chiffre d'affaires d'environ 3 millions de dollars⁴. Les fondateurs détiennent 87% des actions de la société et Wade Rosen, président-directeur général d'Atari, détient une participation minoritaire de 13%⁵.

Grâce à cette acquisition, Atari enrichira son large portefeuille de droits de propriété intellectuelle, utilisera les capacités d'édition et la technologie de Night Dive dans le cadre de sa stratégie de croissance ciblée sur les jeux rétro.

Cette acquisition a été approuvée à par les membres du conseil d'administration d'Atari non intéressés - étant précisé que Wade Rosen n'a pas participé au vote⁶.

⁴ Selon les US GAAP, sur la base des états financiers non audités de Night Dive, qui font l'objet d'un examen plus approfondi dans le cadre des diligences usuelles

⁵ Au travers de l'entité « Wade J. Rosen Revocable Trust », de droit américain

⁶ En tant que partie liée à la transaction

Conditions et calendrier de l'Acquisition⁷

Le prix d'achat de Night Dive se composera (i) d'un montant initial de 10 millions de dollars, payable pour moitié en numéraire et pour moitié en actions nouvelles Atari au closing de l'acquisition (voir ci-dessous), ainsi qu'un (ii) complément de prix d'un montant maximal de 10 millions de dollars, payable en numéraire au cours des trois prochaines années, en fonction des performances futures de Night Dive.⁸

Il était prévu que l'acquisition de Night Dive soit finalisée dans le courant du mois d'avril 2023, celle-ci a finalement eu lieu le 12 mai 2023 (cf. communiqué de presse du 15 mai 2023 reproduit ci-après).

Financement de l'Acquisition

- Le montant initial sera payé pour moitié en numéraire (pour un montant de 5 millions de dollars) et pour moitié en actions nouvelles Atari (pour un montant de 5 millions de dollars)⁹. Le calcul du nombre d'actions Atari à émettre sera basé sur le cours moyen pondéré par les volumes échangés sur Euronext Growth des actions Atari pendant les 20 jours de bourse précédant le dixième jour précédant la clôture de la transaction.
- Les nouvelles actions Atari seront émises par la société, représentée par le conseil d'administration d'Atari, par le biais d'un apport en nature d'actions Night Dive à Atari conformément à la 18^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte d'Atari tenue le 27 septembre 2022 et sur la base des rapports de commissaires aux apports nommés par le tribunal sur la valeur de l'apport en nature et l'équité du rapport d'échange¹⁰.
- Comme convenu avec la Société, Irata LLC, une société holding contrôlée par Wade Rosen (« **Irata** ») a l'intention d'accorder un financement provisoire à Atari pour le paiement de la moitié du montant initial de l'acquisition, soit un montant de 5 millions de dollars.

Obligations convertibles

La Société a l'intention d'émettre des obligations convertibles pour un montant de 30 millions d'euros par le biais d'une offre au public en France avec délai de priorité, ouverte à tous les actionnaires d'Atari (l'« **Offre** »).

- Un prospectus relatif à l'Offre d'obligations convertibles sera préparé et soumis à l'approbation de l'AMF.
- L'émission des obligations convertibles interviendrait après la réalisation de l'Acquisition.
- Les obligations convertibles seraient émises avec une période de souscription prioritaire pour tous les actionnaires pendant une période de trois jours de bourse (ne donnant pas lieu à la création de droits négociables) par le biais d'une offre au public en France (uniquement).
- L'actionnaire principal d'Atari, Irata, détenant 29,2 % du capital d'Atari, a indiqué qu'il avait l'intention de souscrire au prorata de sa participation et d'apporter une garantie ferme pour un nombre d'obligations convertibles au moins égal à 75 % du montant total de l'Offre.
- Il est prévu qu'Irata s'engage contractuellement et irrévocablement vis-à-vis de la Société à ne pas convertir ses obligations convertibles en actions Atari avant au moins le 25 juin 2025.

Le produit de l'émission des obligations convertibles serait principalement utilisé pour :

⁷ Les conditions et le calendrier définitif de l'acquisition sont décrits dans le communiqué de presse du 15 mai 2023.

⁸ Le complément de prix s'élève à un montant total maximum de 10 M\$. Celui-ci est payable annuellement, en numéraire, à chaque date anniversaire du closing pendant les 3 prochaines années, en fonction de l'atteinte par Night Dive de certains critères de rentabilité (niveau d'EBITDA ajusté).

⁹ Sous réserve d'un ajustement dette nette / BFR usuel

¹⁰ Conformément à l'article L. 225-147 du code de commerce et à la recommandation DOC-2020-06 de l'AMF. Les rapports du commissaire aux apports seront disponibles sur le site web d'Atari dès leur délivrance.

- rembourser le financement provisoire de 5 millions de dollars accordé par Irata dans le cadre de l'acquisition ainsi que le financement de futurs projets potentiels d'acquisition par Atari ;
- la poursuite des investissements dans les initiatives de croissance, notamment dans le développement de plus de 12 nouveaux jeux dont les lancements sont attendus au cours des 18 prochains mois ;
- les besoins généraux de trésorerie et la flexibilité financière nécessaires à la poursuite du plan de transformation ;
- rembourser les prêts d'actionnaires accordés par Irata¹¹, précédemment accordés conformément à son engagement de soutien, et les intérêts courus sur ces prêts.
- **2 avril 2023 - Collaboration entre Porsche Cars Australia et Atari**

Porsche Cars Australia a récemment lancé une campagne mettant en scène deux voitures de sport électriques Porsche Taycan jouant une version intense, à grande vitesse, de Pong, un classique d'Atari des années 1970. Parallèlement à cette vidéo, Porsche Cars Australia a également créé Taycan Arcade, un jeu interactif en ligne inspiré de Pong.

- **19 avril 2023 - Atari annonce l'acquisition de plus de 100 titres PC et console des années 80 et 90**

La collection comprend des jeux notables des séries *Bubsy*, *Hardball*, *Demolition Racer*, ainsi que les séries *1942* : *Pacific Air War*, *F-117A* et *F-14*. Atari cherchera à étendre la distribution numérique et physique des titres classiques, à créer de nouveaux jeux basés sur la propriété intellectuelle et à explorer des collaborations en matière de marques et de produits dérivés.

Atari a également acquis les marques Accolade et GTI. Accolade a été un développeur et éditeur de jeux vidéo très reconnu aux États-Unis de 1984 à 2000.

- **26 avril 2023 - Atari annonce une mise à jour concernant son statut de cotation sur les marchés de gré à gré aux États-Unis d'Amérique**

Après examen des nouvelles règles et réglementations adoptées aux États-Unis d'Amérique et des conditions de cotation sur les marchés OTC, Atari SA a annoncé le 26 avril 2023 qu'elle a reçu l'approbation de l'OTC Markets Group sur sa demande de transfert sur le marché OTC Pink Current, avec effet au 26 avril 2023. Atari est désormais à jour des enregistrements obligatoires requis.

Les actions d'Atari sont cotées sur les marchés OTC américains depuis octobre 2018 sous le ticker PONGF.

- **4 mai 2023 – Atari Announces l'acquisition des titres et des marques déposées de M Network Atari 2600**

Atari a annoncé l'acquisition de plus d'une douzaine de jeux Atari 2600 publiés à l'origine sous le label M Network. La collection comprend des jeux iconiques : *Armor Ambush*, *Astroblast*, *Frogs And Flies*, *Space Attack* et *Star Strike*. Atari entend développer la distribution digitale et physique des titres classiques, créer de nouveaux jeux basés sur les propriétés intellectuelles et explorer des collaborations en matière de marques et de produits dérivés. Atari a également acquis les droits correspondants à la marque M Network. M Network était une division de jeux vidéo au sein de Mattel qui produisait des jeux pour le système de jeux vidéo Atari 2600 dans les années 1980. L'acquisition de M Network est la troisième extension du catalogue de jeux classiques d'Atari annoncée en 2023.

¹¹ Equivaut à environ 8 millions d'euros en principal à la date du communiqué de presse en date du 22 mars 2023, à l'exclusion de tout prêt d'actionnaire potentiel qui pourrait être conclu d'ici à l'émission des obligations convertibles.

- **15 mai 2023 - Atari a finalisé l'acquisition de Nightdive Studios**

Atari annonce la réalisation de l'acquisition annoncée le 22 mars 2023, de Night Dive, une société de développement et d'édition de jeux vidéo basée à Vancouver, dans l'état de Washington, aux États-Unis et régie selon les lois de cet État.

Cette acquisition permettra à Atari d'enrichir son large portefeuille de droits de propriété intellectuelle, et d'utiliser les capacités d'édition et la technologie propriétaire de Night Dive dans le cadre de sa stratégie de croissance ciblée sur les jeux rétro.

Le prix d'achat de Night Dive se compose (i) d'un montant initial de 9,5 millions de dollars payé en numéraire pour 4,5 millions de dollars (4,1 M€)¹² et en actions nouvelles Atari pour 5,0 millions de dollars (4,55 M€)¹³, ainsi que (ii) d'un complément de prix d'un montant maximal de 10 millions de dollars, en numéraire au cours des trois prochaines années, en fonction des performances futures de Night Dive.

L'apport par les fondateurs de Night Dive et Wade Rosen¹⁴ de 1 912 500 actions ordinaires de Night Dive a donné lieu à l'émission de 38 129 423 nouvelles actions Atari. En conséquence, les fondateurs de Night Dive détiennent ensemble, à l'issue de l'apport, 7,9% du capital social d'Atari et 7,8% de ses droits de vote, tandis que Wade Rosen détient, à l'issue de l'apport, 27,7% du capital social d'Atari et 27,5% de ses droits de vote¹⁵.

Les fondateurs de Nightdive ont accepté un engagement de conservation de 6 mois sur leurs actions Atari à compter de la réalisation de l'apport¹⁶.

La partie payée en numéraire du prix d'achat sera partiellement refinancée par l'émission d'obligations convertibles pour un montant total de 30 millions d'euros annoncée le 22 mars 2023, dont les termes et conditions seront publiés dans les prochaines semaines, sous réserve de l'approbation du prospectus par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Détails sur l'apport en nature	
Apporteurs	Les fondateurs de Nightdive - M. Stephen Kick et M. Lawrence Kuperman - et Wade J. Rosen Revocable Trust U/A/D 18 août 2010, as amended
Bénéficiaire	La Société
Actions apportées	1 912 500 actions ordinaires de Night Dive
Valeur totale des actions apportées	4 553 319,37 euros (chiffre arrondi), sur la base d'une approche d'évaluation multicritères
Nombre de nouvelles actions Atari	38 129 423 actions ordinaires, représentant une augmentation de capital de la société de 381 294,23 euros et ayant les mêmes droits et obligations que les actions Atari existantes
Prime d'apport	La différence entre la valeur totale de l'apport, soit 4 553 319,37 euros, et le montant nominal de l'augmentation de capital, soit 381 294,23 euros, constituera une prime d'apport de 4 172 025,14 euros. La prime d'apport sera ajustée (le cas échéant pour déduire les frais liés à l'apport et, le cas échéant, pour porter la réserve légale d'Atari au minimum légal à la suite de l'apport) et répartie comme déterminé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou son conseil d'administration conformément à la législation en vigueur
Date de l'apport / cadre juridique	L'apport a été approuvé à la date des présentes par le conseil d'administration d'Atari en vertu de l'autorisation accordée par la dix-huitième résolution de l'assemblée générale des actionnaires d'Atari du 27 septembre 2022
Commissaires aux apports	En application des articles L. 225-147, R. 22-10-7 et R. 225-136 du code de commerce, le président du tribunal de commerce de Paris a désigné, par ordonnance en date du 30 mars 2023, la société Sorgem Evaluation représentée par M. Thomas Hachette, ainsi que

¹² Financé par un prêt d'actionnaire mis à disposition par Irata LLC (société contrôlée par Wade Rosen), qui sera refinancé par l'émission d'obligations convertibles pour un montant total de 30 millions d'euros (voir ci-dessous).

¹³ Basé sur le prix moyen pondéré par les volumes sur 20 jours de l'action Atari sur Euronext Growth au 28 avril 2023 (soit 0,1194 euro par action), conformément à la documentation relative à l'opération.

¹⁴ Par l'intermédiaire de Wade J. Rosen Revocable Trust U/A/D 18 août 2010, tel que modifié, enregistré en vertu des lois américaines.

¹⁵ Les actions détenues par Wade J. Rosen Revocable Trust U/A/D 18 août 2010, amended étant assimilées aux actions détenues par Wade Rosen.

¹⁶ Aucun pacte d'actionnaires n'a été conclu entre eux ou avec Wade Rosen dans le cadre de l'opération.

	<p>M. François Pinault, en qualité de commissaires aux apports (les " Commissaires aux apports "), pour l'établissement des rapports visés aux articles L. 225-147 et R. 22-10-7 du code de commerce et à la recommandation n° 2020-06 de l'Autorité des marchés financiers.</p> <p>Les rapports des Commissaires aux apports sur la valeur des apports et sur la rémunération des apports ont été mis en ligne sur le site internet de la Société.</p> <p>Ces rapports concluent que (i) la valeur des apports n'est pas surévaluée et, en conséquence, qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions ordinaires à émettre par la Société, bénéficiaire des apports, majorée de la prime d'apport et (ii) le rapport d'échange est favorable aux actionnaires d'Atari SA.</p>
<i>Dilution</i>	<p>Sur la base d'un capital social composé de 382 534 286 actions et de 385 229 626 droits de vote théoriques au 30 avril 2023, un actionnaire détenant 1% du capital social de la société et 1% des droits de vote théoriques de la société avant l'émission des nouvelles actions Atari a vu sa participation réduite à environ 0,91% du capital social de la société et 0,91% des droits de vote théoriques de la société à la suite de l'apport.</p>

- **Prêts d'actionnaires**

Voir Section « 9.3 – Conventions réglementées » de l'Amendement pour le détail des prêts d'actionnaires accordés depuis la clôture de l'exercice 2021-2022.

3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Section 4 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est remplacée par ce qui suit :

Au cours du premier semestre de l'exercice, Atari Capital Ireland Ltd et Atari Lotto Ireland Ltd, sont sorties du périmètre de consolidation du Groupe suite à leur liquidation.

Au 30 septembre 2022, Atari consolide 26 entités par intégration globale, y compris 6 filiales en Afrique qui sont en cours de liquidation et dissolution ainsi que 6 entités inactives.

Société	Pays	% contrôle		% intérêt	
		S1 22/23	FY 21/22	S1 22/23	FY 21/22
Filiales en activité					
Atari Partners S.A.S.	France	100%	100%	100%	100%
DeVi SA	Suisse	100%	100%	100%	100%
Atari US Holdings Inc.	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
Atari Inc.	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
Atari Interactive Inc	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
Atari Studios Inc	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
Atari Games Corp	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
AITD Productions LLC ¹⁷	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
RCTO Productions LLC	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
Atari Connect LLC ¹⁷	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
Atari Casino LLC	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
Atari VCS LLC	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
Atari Hotels Corp	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
Atari Music LLC ¹⁷	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
Atari X ¹⁸	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
Filiales en cours de liquidation					
Atari Entertainment Africa Ltd ¹⁹	Maurice	100%	100%	100%	100%
Atari Liberia Inc	Liberia	100%	100%	100%	100%
Atari Entertainment Ghana Ltd	Ghana	90%	90%	90%	90%
Atari Entertainment Uganda Ltd	Uganda	100%	100%	100%	100%
Atari Entertainment Tanzania Ltd	Tanzanie	100%	100%	100%	100%
Atari Burundi Su	Burundi	100%	100%	100%	100%
Filiales sans activité					
Atari Japan KK	Japon	100%	100%	100%	100%
Alpha Chain SA	France	100%	100%	100%	100%
Infogrames Entertainment GmbH	Allemagne	100%	100%	100%	100%
Infogrames Interactive GmbH	Allemagne	100%	100%	100%	100%
Cubed Productions LLC	Etats-Unis	91%	91%	91%	91%

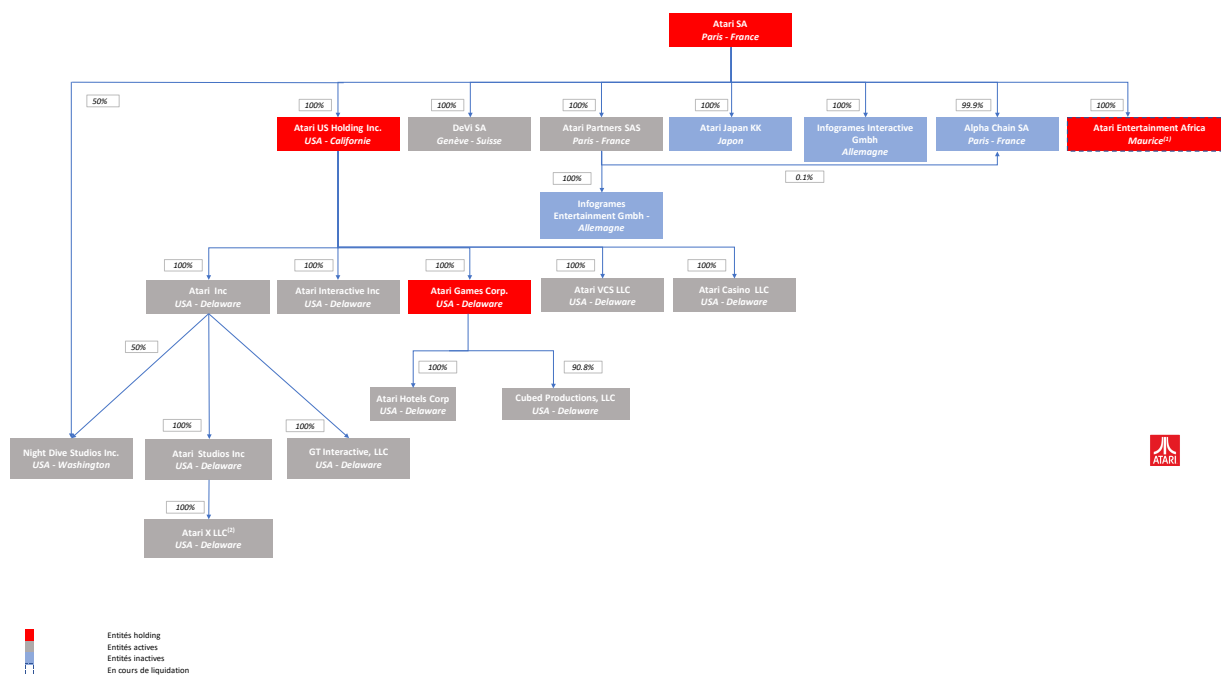
¹⁷ Entités sorties du périmètre de consolidation au 31 mars 2023 à la suite des réorganisations juridiques.

¹⁸ Dénomination "Atari X" depuis le 4 mai 2023, anciennement Atari Productions LLC

¹⁹ Société holding détenant les intérêts des entités du Groupe en Afrique, dont la liquidation sera initiée dès finalisation des procédures concernant ses filiales.

Filiales liquidées à la date du Document					
Atari Lotto Ireland Ltd	Irlande	-	100%	-	100%
Atari Capital Ireland Ltd	Irlande	-	100%	-	100%
Atari Lifestyle Ltd ²⁰	Nigeria	99%	99%	99%	99%

A la suite des réorganisations juridiques initiées par la Société et effectives au 31 mars 2023, l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe est présenté dans le tableau ci-dessous :



- (1) Atari Entertainment Africa détient la majorité des actions d'Atari Burundi, d'Atari Liberia Inc, d'Atari Entertainment LTD Ouganda et d'Atari Entertainment LTD, Tanzanie
(2) Depuis le 4 mai 2023, anciennement Atari Productions LLC

Dans le cadre de la simplification de sa structure juridique, le Groupe a réalisé certaines opérations visant à simplifier son organigramme afin d'optimiser la gestion de ses activités. Les opérations réalisées dans ce cadre au 1^{er} avril 2023 sont les suivantes :

- Atari Interactive, Inc. - Atari US Holdings, Inc. a créé une filiale à 100 % dans le Delaware qui a fusionné avec Atari Interactive, Inc.
- AITD Production, LLC - a fusionné avec la société mère Atari Games Corp.
- Atari Music, LLC - a fusionné avec la société mère Atari Games Corp.
- Atari Connect, LLC - a fusionné avec la société mère Atari VCS, LLC.
- RCTO Productions, LLC - a fusionné avec Atari Interactive, Inc.

²⁰ Entité radiée le 17 avril 2023

4. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques de la Société sont décrits dans la Section 5 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022, qui est mise à jour et complétée comme suit :

4.1 RISQUES FINANCIERS

4.1.1 Risque lié à la liquidité et à la continuité d'exploitation

La Section 5.1.3 « Risque lié à la liquidité et à la continuité d'exploitation » est remplacée comme suit :

Au 30 septembre 2022, le résultat net de la Société ressort en perte de 5,4 M€ (contre une perte de 3,5 M€ au 30 septembre 2021). Les capitaux propres s'élèvent au 30 septembre 2022 à 13,0 M€ (contre 4,4 M€ au 31 mars 2022). Au 31 mars 2023²¹, la dette nette est de 6,8 M€ (contre une dette nette de 4,6 M€ lors de l'exercice précédent), et comprenant 2,0 M€ de trésorerie et 8,9 M€ de dette financière.

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité sur la base de prévisions établies pour ses quatre lignes de métiers : Jeux, Hardware, Licence et Web3. Ces prévisions reposent sur des hypothèses dont le calendrier de réalisation demeure incertain, dans des activités dont le succès n'est pas garanti, notamment en ce qui concerne les activités Jeux ou Hardware, ou dans des activités nouvelles et volatiles, comme le Web3. Tout retard rencontré dans le développement de ces nouvelles activités ou la sous-performance dans ces nouvelles initiatives pourraient avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires et par conséquent créer des besoins de liquidité additionnel et des recours à des financements externes.

Afin de poursuivre son développement et la mise en place de sa stratégie, les besoins de trésorerie du Groupe s'élèvent à environ 4,5 M€ au cours des douze prochains mois en tenant compte des développements en cours et prévus, ainsi que la contribution de Night Dive. La Société estime pouvoir financer son activité jusqu'à la fin du mois de juin 2023. La Société bénéficie cependant du soutien de son actionnaire de référence, Irata LLC, jusqu'en septembre 2023 et pourra bénéficier de la flexibilité procurée par le produit de l'émission envisagée d'obligations convertibles pour un montant de 30 millions d'euros, qui a fait l'objet d'un engagement de souscription irrévocable à hauteur de 100% par Irata LLC, permettant ainsi d'assurer les besoins de financement de la Société au cours des douze prochains mois. La Société évalue le « Risque lié à la liquidité et à la continuité d'exploitation » comme étant modéré.

4.2 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

4.2.1 Risque lié aux licences entrantes et aux fabricants de consoles

La Section 5.2.4 « Risque lié aux licences entrantes et aux fabricants de consoles » est modifiée comme suit :

Ce facteur de risque couvrait l'impact potentiel du non-renouvellement de la licence de RollerCoaster Tycoon sur les activités ou les résultats d'Atari. Le renouvellement de la licence ayant été annoncé le 7 octobre 2022 pour une période de 10 ans, la Société évalue désormais le « Risque lié aux licences entrantes et aux fabricants de consoles » comme étant faible (contre modéré auparavant).

²¹ Données non auditées, et excluant (i) le prêt octroyé par Irata à Atari pour un montant de 5 M EUR le 31 mars 2023 dont les fonds ont été reçus postérieurement à la clôture de l'exercice à fin mars 2023 et (ii) le prêt octroyé par Irata à Atari pour un montant de 4,5M USD le 5 mai 2023 pour les besoins du financement de l'acquisition de Night Dive.

4.3 RISQUES JURIDIQUES

4.3.1 Risque lié aux litiges

La Section 5.3.2 « *Risque lié aux litiges* » est modifiée comme suit :

Ce facteur de risque couvrirait le paiement potentiel par Atari de plus d'un million de dollars US en honoraires et frais dans le cadre d'un cas de protection de la propriété intellectuelle. Le tribunal américain compétent a rejeté la demande d'honoraires et, malgré un appel, le risque que des honoraires soient potentiellement dus par Atari est désormais considéré comme minime par la Société. Le Groupe fait également régulièrement l'objet de menaces de litiges relatives à ses activités commerciales et entend défendre vigoureusement ses intérêts dans l'hypothèse d'éventuelles procédures judiciaires qui pourraient être initiées. A la date de l'Amendement, la Société n'a pas connaissance de procédure judiciaire en cours. La Société évalue le « *Risque lié aux litiges* » comme étant modéré.

4.4 RISQUES LIÉS À L'ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ NIGHT DIVE

L'ancienne section 5.4 « *Moyens mis en œuvre pour sécuriser l'activité* » présentée dans le Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est désormais présentée en Section 5.5. Une nouvelle Section 5.4 « *Risques liés à l'acquisition de la société Night Dive* » est incluse comme suit :

4.4.1 Risques liés à l'intégration des activités de Night Dive

Les bénéfices attendus de l'Acquisition envisagée dépendront en partie du succès de l'intégration des activités de Night Dive dans celles du Groupe. En outre, le processus d'intégration pourrait être long et complexe et nécessiter un temps et des ressources significatifs. Cela pourrait détourner l'attention et les ressources de la direction d'autres opportunités stratégiques et des opérations quotidiennes durant le processus d'intégration. Les efforts d'intégration pourraient également entraîner des coûts importants, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière, les perspectives et le cours de bourse d'Atari.

En outre, les coûts encourus pour obtenir cette intégration pourraient être plus élevés que prévu. La Société évalue les « *Risques liés à l'intégration des activités de Night Dive* » comme étant modéré.

4.4.2 Risques liés à la performance de Night Dive et des passifs imprévus

La performance et les indicateurs opérationnels de Night Dive pourraient se détériorer par rapport au niveau atteint au cours des exercices précédents. La performance de Night Dive pourrait ne pas être maintenue à ce niveau à court, moyen et long terme - si cela se produisait, cela aurait un effet négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière, les perspectives et le cours de bourse d'Atari. Des difficultés opérationnelles imprévues et/ou des dettes importantes et imprévues de Night Dive pourraient également survenir et avoir un effet négatif sur les activités, la réputation, les résultats d'exploitation, la situation financière, les perspectives et le cours de bourse d'Atari. La Société évalue les « *Risques liés à la performance de Night Dive et des passifs imprévus* » comme étant modéré.

4.4.3 Risques liés au processus de développement de Night Dive et au retard dans la sortie des jeux

Atari n'est pas en mesure de prédire si ou quand Night Dive lancera commercialement de nouveaux jeux et le rythme auquel ses nouveaux jeux intégreront le marché des jeux. Un certain nombre de facteurs, y compris les difficultés techniques, le manque de capacités de développement de jeux, le manque de personnel et d'autres ressources pourraient

entraîner un retard dans le lancement de ses nouveaux jeux ou l'annulation du développement des jeux de Night Dive en cours de développement. Tout retard dans le lancement des produits ou tout problème survenant après la sortie commerciale d'un ou plusieurs nouveaux jeux, tels que des erreurs de programmation, ou « bugs », pourraient avoir un impact négatif sur les activités et la réputation d'Atari et pourrait entraîner des résultats d'exploitation d'Atari sensiblement différents des attentes.

Night Dive a connu par le passé des retards de développement de ses produits qui l'ont amenée à repousser ou à annuler des dates de sortie. Tout manquement aux calendriers de production ou de sortie prévus entraînerait probablement un retard dans les recettes et/ou un manque à gagner important pour Atari, une augmentation de ses dépenses de développement et/ou de marketing, une baisse de sa rentabilité, et des résultats d'exploitation sensiblement différents de ceux anticipés. La Société évalue les « Risques liés au processus de développement de Night Dive et au retard dans la sortie des jeux » comme étant élevé.

4.4.4 Risques liés aux résultats d'exploitation et à la situation financière futurs présentés dans les informations financières pro forma

Les informations financières pro forma non auditées pour l'exercice clos le 30 septembre 2022 présentées dans cet Amendement ont été préparées pour illustrer l'impact de l'Acquisition et des opérations de financement associées comme si elles avaient eu lieu le 1er avril 2022 pour le compte de résultat et le 30 septembre 2022 pour le bilan.

Ces informations financières pro forma non auditées se fondent sur des estimations préliminaires et des hypothèses qu'Atari estime raisonnables et qui ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les estimations et hypothèses utilisées pour préparer ces informations financières pro forma non auditées présentées dans cet Amendement peuvent différer substantiellement des résultats d'exploitation actuels et futurs du Groupe. Par conséquent, les informations financières pro forma non auditées incluses dans le présent Amendement n'ont pas pour vocation d'indiquer les résultats d'exploitation qui auraient été effectivement atteints si l'Acquisition avait été réalisée à la date supposée ou au cours des périodes présentées, ou qui pourraient être enregistrées à l'avenir.

Les informations financières pro forma n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes d'Atari et sont basées, en plus des états financiers consolidés audités correspondants d'Atari, sur les informations préparées par Night Dive pour la période close le 30 septembre 2022. En outre, les informations financières de Night Dive utilisées pour la préparation des informations financières pro forma n'ont pas été vérifiées et ne sont pas auditées aux Etats-Unis.

Par conséquent, il convient de ne pas se fonder outre mesure sur les informations financières pro forma présentées dans le présent Amendement, qui, au-delà de leur caractère illustratif, pourraient ne pas refléter fidèlement les performances actuelles ou futures de l'entité regroupée. Voir « *Informations financières pro forma* ». La Société évalue les « Risques liés aux résultats d'exploitation et à la situation financière futurs présentés dans les informations financières pro forma » comme étant modéré.

5. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

5.1 RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Toutes les informations et déclarations contenues dans le Rapport Financier Semestriel sont incorporées par référence afin de compléter la Section 6 « Analyse de la situation financière et du résultat » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 et sont réputées faire partie intégrante de cet Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021-2022. Le Rapport Financier Semestriel a été publié le 16 décembre 2022 et est disponible sur le site internet de la Société (<https://www.atari-investisseurs.fr>).

5.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES CLÉS AU 31 MARS 2023²²

Une Section 6.4 « Informations financières clés au 31 mars 2023 » est ajoutée à la Section 6 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 comme suit :

Les données financières présentées ci-dessous relatives à l'exercice clos le 31 mars 2023 sont des données estimées et n'ont donc pas été auditées par le commissaire aux comptes de la Société. Ces données financières estimées ont été préparées selon un processus similaire à celui habituellement utilisé pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe. La base comptable utilisée pour ces estimations est cohérente avec les méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires et qui devraient être suivies par le Groupe pour la préparation de ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Ces données ont fait l'objet d'une revue préliminaire par le conseil d'administration.

Les états financiers annuels et consolidés préparés conformément aux normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2023, qui feront l'objet d'un rapport du commissaire aux comptes de la Société, seront approuvés par le conseil d'administration et seront communiqués au cours du mois de juillet 2023.

Au titre de l'exercice fiscal clos le 31 mars 2023, le chiffre d'affaires du Groupe devrait s'élever à environ 10 M€, soit une baisse d'environ 30% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution reflète les orientations stratégiques d'Atari mises en œuvre dans ses quatre lignes de métier, à savoir :

- **Jeux** - Atari a poursuivi l'exécution de sa stratégie axée sur les jeux premiums exploitant la propriété intellectuelle d'Atari et a lancé 8 nouveaux jeux²³. Par conséquent, pour la période, le chiffre d'affaires Jeux devrait s'établir autour de 7,0 M€, contre un chiffre d'affaires de 5,7 M€ lors de l'exercice précédent.
- **Hardware** - L'exercice a été principalement consacré à la réorganisation de l'activité hardware et à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie commerciale pour le VCS. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires hardware pour la période devrait atteindre environ 0,8 M€, contre un chiffre d'affaires de 3,1 M€ lors de l'exercice précédent.
- **Licences** - Les revenus liés à l'activité des licences pour la période devraient représenter environ 1,2 M€, contre 1,3 M€ lors de l'exercice précédent, reflétant les efforts d'Atari pour développer de nouvelles initiatives dans de nouvelles catégories et zones géographiques (par exemple Lego ou Fossil).

²² L'information financière présentée dans cette section est donnée à titre informatif seulement et n'a pas fait l'objet d'une revue par le commissaire aux comptes.

²³ Voir la Section 2 « Aperçu des activités » du présent Amendement.

- **Web3** - Les revenus du Web3 pour l'année consistent principalement en des ventes de NFT réalisées au cours du premier semestre, malgré un environnement de marché toujours difficile pour les crypto-monnaies en général. Les revenus de Web3 pour la période devraient se situer autour de 0,8 M€, en baisse par rapport à la période précédente qui comptabilisait des ventes exceptionnelles de certains actifs digitaux.

Au 31 mars 2023 (données non-auditées), la dette nette est de 6,8 M€ (contre une dette nette de 4,6M€ lors de l'exercice précédent), et comprenant 2,0M€ de trésorerie et 8,9M€ de dette financière.²⁴

5.3 PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023-2024

La Section 6.3 « Perspectives d'avenir » est complétée comme suit :

Au cours de l'année 2022-2023, le Groupe a consacré ses ressources principalement à la transformation de ses opérations et de son organisation, tout en posant les bases de nouvelles initiatives stratégiques dans ses quatre lignes de métier. Pour l'exercice à venir, Atari a l'intention de se concentrer sur l'exécution de sa feuille de route stratégique et sur la monétisation de son portefeuille de propriété intellectuelle dans les quatre lignes de métier :

- **Jeux** - Augmentation de la monétisation d'un vaste catalogue de jeux, investissements continus pour développer un pipeline dynamique de nouvelles versions de jeux premium prévues pour les 18 prochains mois, et intégration de Night Dive.
- **Hardware** - Poursuite du lancement d'une stratégie de hardware complémentaire par le biais de partenariats et d'accords de licence.
- **Licence** - Poursuite du développement de nouvelles opportunités de licence dans de nouvelles verticales et géographies et contribution attendue des licences pluriannuelles signées au cours des périodes précédentes.
- **Web3** - Poursuite du développement de l'écosystème Web3 d'Atari sous Atari X avec le lancement prochain d'Atari Club. Atari a également l'intention de continuer à établir des partenariats et des collaborations avec des partenaires de premier plan dans le domaine de la blockchain et du Web3.

En outre, Atari continuera d'envisager, de manière sélective, des acquisitions potentielles et / ou des prises de participations minoritaires au capital de sociétés offrant des solutions à valeur ajoutée pour le Groupe, ainsi que l'acquisition de droits de propriétés intellectuelles dans l'univers des jeux retro et visant à enrichir le portefeuille d'Atari.

²⁴ Données non auditées, et excluant (i) le prêt octroyé par Irata à Atari pour un montant de 5 M EUR le 31 mars 2023 dont les fonds ont été reçus postérieurement à la clôture de l'exercice à fin mars 2023 et (ii) le prêt octroyé par Irata à Atari pour un montant de 4,5M USD le 5 mai 2023 pour les besoins du financement de l'acquisition de Night Dive.

6. ETATS FINANCIERS

Toutes les informations et déclarations contenues dans le Rapport Financier Semestriel sont incorporées par référence afin de compléter la Section 7 « Etats financiers » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 et sont réputées faire partie intégrante de cet Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021-2022. Le Rapport Financier Semestriel a été publié le 16 décembre 2022 et est disponible sur le site internet de la Société (<https://www.atari-investisseurs.fr>).

7. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Les informations financières pro forma non auditées au 30 septembre 2022 sont jointes en Annexe 1 du présent Amendement. Le rapport du Commissaire aux comptes sur ces informations financières pro forma est reproduit en Annexe 2 du présent Amendement.

La situation financière consolidée pro forma d'Atari au 30 septembre 2022 a été élaborée afin d'illustrer l'impact de la réalisation de l'Acquisition et de son financement avec un effet rétroactif au 30 septembre 2022. Le compte de résultat consolidée pro forma du groupe Atari pour la période de 6 mois close au 30 septembre 2022 ont a été élaboré en prenant pour hypothèse que l'Acquisition et son financement ont été conclu au 1er avril 2022.

L'information financière consolidée pro forma non-auditée repose sur un certain nombre d'hypothèses considérées par Atari comme raisonnables à la date de ce document, et dans le contexte de l'Acquisition. Une analyse approfondie post-acquisition pourrait mettre en évidence des différences de principes comptables non prises en compte pour l'établissement de l'information financière pro forma.

Les informations financières pro forma n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes d'Atari et sont basées, en plus des états financiers consolidés audités correspondants d'Atari, sur les informations préparées par Night Dive pour la période close le 30 septembre 2022. En outre, les informations financières de Night Dive utilisées pour la préparation des informations financières pro forma n'ont pas été vérifiées et ne sont pas auditées aux Etats-Unis.

Par conséquent, il convient de ne pas se fonder outre mesure sur les informations financières pro forma présentées dans le présent Amendement, qui, au-delà de leur caractère illustratif, pourraient ne pas refléter fidèlement les performances actuelles ou futures de l'entité regroupée.

8. INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

8.1 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

8.1.1 Modification du capital social et des droits de vote

La Section 8.2.1 « Modification du capital social et des droits de vote » est complétée comme suit :

Les tableaux ci-dessous indiquent la répartition du capital social et des droits de vote dans la Société avant l'Acquisition au 30 avril 2023 et après l'Acquisition au 12 mai 2023, sur une base diluée et non diluée, dans la mesure où la Société en a connaissance.

Actionnaires	30 avril 2023 - Avant le closing de l'Acquisition (sur une base non diluée)					
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables	% droits de vote exerçables
Irata LLC ⁽¹⁾	111.650.280	29,19%	111.650.280	28,98%	111.650.280	29,23%
Actionnaires de Night Dive	-	-	-	-	-	-
<i>Stephen Kick</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Lawrence Kuperman</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	-	-
M. Alexandre Zyngier	3.779.778	0,99%	3.779.778	0,98%	3.779.778	0,99%
Actions auto-détenues	3.253.425	0,85%	3.253.425	0,84%	-	-
Public ⁽²⁾	263.850.803	68,97%	266.546.143	69,20%	266.546.143	69,78%
Total	382.534.286	100%	385.229.626	100%	381.976.201	100%

(1) Irata LLC est la société holding détenue par Wade Rosen, Président du Conseil d'administration de la Société à la date du présent Document.

(2) 2.695.340 actions comportent un droit de vote double.

Actionnaires	30 avril 2023 - Avant le closing de l'Acquisition (sur une base diluée) ⁽²⁾					
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables	% droits de vote exerçables
Irata LLC ⁽¹⁾	116.250.280	29,29%	116.250.280	29,09%	116.250.280	29,33%
Actionnaires de Night Dive	-	-	-	-	-	-
<i>Stephen Kick</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Lawrence Kuperman</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	-	-
M. Alexandre Zyngier	3.779.778	0,95%	3.779.778	0,95%	3.779.778	0,95%
Actions auto-détenues	3.253.425	0,82%	3.253.425	0,81%	-	-
Public	273.604.906	68,94%	276.300.246	69,15%	276.300.246	69,72%
Total	396.888.389	100%	399.583.729	100%	396.330.304	100%

(1) Irata LLC est la société holding détenue par Wade Rosen, Président du Conseil d'administration de la Société à la date du présent Document

(2) Sur la base d'un nombre de 14.354.103 actions résultant de la conversion des instruments dilutifs en circulation (cf. tableau de dilution à la Section 8.1.4 ci-dessous)

Actionnaires	12 mai 2023 - Après le closing de l'Acquisition et émission de 38.129.423 actions nouvelles (sur une base non diluée)					
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables	% droits de vote exerçables
Irata LLC ⁽¹⁾	116.634.518	27,73%	116.634.518	27,55%	116.634.518	27,76%
Actionnaires de Night Dive	-	-	-	-	-	-
<i>Stephen Kick</i>	31.463.004	7,48%	31.463.004	7,43%	31.463.004	7,49%
<i>Lawrence Kuperman</i>	1.682.180	0,40%	1.682.180	0,40%	1.682.180	0,40%
<i>Sous-total</i>	33.145.184	7,88%	33.145.184	7,83%	33.145.184	7,89%
M. Alexandre Zyngier	3.779.778	0,90%	3.779.778	0,89%	3.779.778	0,90%
Actions auto-détenues	3.253.426	0,77%	3.253.425	0,77%	-	-
Public ⁽²⁾	263.850.803	62,72%	266.546.144	62,96%	266.546.144	63,45%
Total	420.663.709	100%	423.359.049	100%	420.105.624	100%

(1) Irata LLC est la société holding détenue par Wade Rosen, Président du Conseil d'administration de la Société à la date du présent Document.

A la suite du closing de l'Acquisition intervenu le 12 mai 2023, Wade Rosen Revocable Trust a transféré 4.984.238 actions reçues à Irata.

(2) 2.695.340 actions comportent un droit de vote double.

Actionnaires	12 mai 2023 - Après le closing de l'Acquisition et émission de 38.129.423 actions nouvelles (sur une base diluée) ⁽²⁾					
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables	% droits de vote exerçables
Irata LLC ⁽¹⁾	121.234.518	27,87%	121.234.518	27,70%	121.234.518	27,90%
Actionnaires de Night Dive	-	-	-	-	-	-
<i>Stephen Kick</i>	31.463.004	7,23%	31.463.004	7,19%	31.463.004	7,24%
<i>Lawrence Kuperman</i>	1.682.180	0,39%	1.682.180	0,38%	1.682.180	0,39%
<i>Sous-total</i>	33.145.184	7,62%	33.145.184	7,57%	33.145.184	7,63%
M. Alexandre Zyngier	3.779.778	0,87%	3.779.778	0,86%	3.779.778	0,87%
Actions auto-détenues	3.253.426	0,75%	3.253.425	0,74%	-	-
Public	273.604.906	62,89%	276.300.247	63,13%	276.300.247	63,60%
Total	435.017.812	100,00%	437.713.152	100,00%	434.459.727	100,00%

(1) Irata LLC est la société holding détenue par Wade Rosen, Président du Conseil d'administration de la Société à la date du présent Document.

(2) Sur la base d'un nombre de 14.354.103 actions résultant de la conversion des instruments dilutifs en circulation (cf. tableau de dilution à la Section 8.1.4 ci-dessous)

Au 1^{er} avril 2023, Irata LLC détenait 29,19% du capital de la Société. L'existence d'administrateurs indépendants et le fonctionnement régulier des organes de gouvernance d'entreprise protègent la Société contre tout exercice abusif du contrôle de la Société.

Selon les statuts, toute personne, agissant seule ou de concert, qui commence à détenir ou cesse de détenir, directement ou indirectement, 2% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société.

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, des articles 223-11 et suivants et 223-15-1 du Règlement Général de l'AMF et de l'article 9 des statuts de la Société, Irata LLC a déclaré par courriers à l'AMF et à la Société en date du 4 avril 2022 avoir franchi à la hausse les seuils légaux de 20% du capital et des droits de vote de la Société au 30 mars 2022. A cette occasion, Irata LLC a également déclaré ses intentions pour les six mois à venir conformément à l'article L. 233-7 VII du Code de commerce.

Par déclaration en date du 22 septembre 2022, Irata LLC a notifié à l'AMF la modification de ses intentions, indiquant que M. Wade J. Rosen a désormais l'intention d'acquérir le contrôle d'Atari. Cette déclaration précise que les discussions en cours n'ont pas encore abouti et qu'Irata LLC informera l'AMF et le marché dès qu'un accord sur une telle offre aura été trouvé.

Par courrier en date du 7 octobre 2022, Irata LLC a déclaré à l'AMF avoir franchi à la hausse, le 3 octobre 2022, le seuil de 25% du capital puis, le 4 octobre 2022, le seuil de 25% des droits de vote et détenir respectivement à ces dates 95.818.710 actions représentant le même nombre de droits de vote, soit 25,05% du capital et 24,82% des droits de vote d'Atari ; et 96.877.330 actions représentant le même nombre de droits de vote, soit 25,33% du capital et 24,82% des droits de vote d'Atari, soit 25,05% du capital et 24,82% des droits de vote d'Atari ; et 96.877.330 actions représentant le même nombre de droits de vote, soit 25,33% du capital et 25,10% des droits de vote d'Atari.

Irata LLC a également déclaré à Atari avoir franchi les seuils suivants :

- (i) le 29 septembre 2022, le seuil de 22% du capital et des droits de vote de la Société, détenant à cette date 90.725.662 actions représentant autant de droits de vote, soit 23,72% du capital et 23,50% des droits de vote de la Société ;
- (ii) au 30 septembre 2022, le seuil de 24% du capital et des droits de vote de la Société, détenant à cette date 94.123.778 actions représentant autant de droits de vote, soit 24,61% du capital et 24,39% des droits de vote de la Société ;
- (iii) le 6 octobre 2022, le seuil de 26% du capital de la Société, détenant à cette date 99.602.451 actions, représentant 26,04% du capital de la Société ;
- (iv) le 7 octobre 2022, le seuil de 26% des droits de vote de la Société, détenant à cette date 100.626.233 droits de vote de la Société, soit 26,07% des droits de vote de la Société ;
- (v) le 8 novembre 2022, le seuil de 28% du capital de la Société, détenant à cette date 107. 195.212 actions, soit 28,02% du capital de la Société ; et
- (vi) le 11 novembre 2022, le seuil de 28% des droits de vote de la Société, détenant à cette date 108.398.174 droits de vote de la Société, soit 28,04% des droits de vote de la Société.
- (vii) le 17 mai 2023, le seuil de 28% du capital et des droits de vote de la Société, détenant à cette date 116.634.518 actions représentant 27,73% du capital et 116.634.518 droits de vote représentant 27,55% des droits de vote de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires en place et aucun autre actionnaire détenant directement, indirectement ou conjointement 2% ou plus du capital émis ou des droits de vote de la Société.

Il est précisé que dans le cadre de l'Acquisition, un engagement de conservation d'une durée de 6 mois a été conclue entre la Société et les actionnaires de Night Dive (Stephen Kick et Lawrence Kupperman) à compter du 12 mai 2023.

8.1.2 Capital social

La Section 8.2.2 « Capital social » est remplacée comme suit :

Au 1^{er} mai 2023, le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à 3.825.342,86€, divisé en 382.534.286 actions d'une valeur nominale de 0,01€.

A la date du présent Document, le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à 4.206.637,09 €, divisé en 420.663.709 actions d'une valeur nominale de 0,01€.

8.1.3 Programme de rachat d'actions

La Section 8.2.4 « Programme de rachat d'actions » est remplacée comme suit :

L'Assemblée générale du 27 septembre 2022 a autorisé, dans sa dixième résolution, pour une période de 18 mois, le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans la limite de 10% des actions composant le capital de la Société. A la date du présent Amendement, la Société n'a pas fait usage de cette autorisation.

8.1.4 Titres donnant accès au capital

La Section 8.2.6 « Titres donnant accès au capital » est mise à jour comme suit :

Résumé des principales caractéristiques des plans d'intéressement de la Société

La Société peut attribuer des stock-options, des actions gratuites ou des bons de souscription à ses cadres et dirigeants, ainsi qu'à d'autres employés, pour leur contribution aux performances du Groupe. A la date d'attribution, le prix d'exercice fixé pour l'option sera proche du prix auquel se négocient les actions de la Société.

Pour chaque plan, le prix d'exercice est fixé par le Conseil d'administration le jour de l'attribution des options. Il correspond à une moyenne des cours de bourse précédant la date de la réunion du Conseil d'administration, avec ou sans décote. Les options expirent après une période de huit ans à compter de la date de leur attribution gratuite définitive.

PLANS DE STOCK OPTIONS

	Plan N°23-2	Plan N°23-4	Plan N°24-1	Plan N°25-1	Plan N°25-2
Date de l'Assemblée Générale	30 septembre 2014	30 septembre 2014	30 septembre 2016	29 septembre 2017	29 septembre 2017
Date du Conseil d'administration	29 juin 2015	26 janvier 2016	12 juillet 2017	16 juillet 2018	16 juillet 2018
Point de départ d'exercice des options	28 juin 2016	26 janvier 2017	12 juillet 2018	16 juillet 2019	16 juillet 2019
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) ⁽¹⁾	0,193€	0,146€	0,272€	0,377€	0,977€
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 30 avril 2023	37.067	285.500	205.239	640.380	500.000
Nombre d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2023	37.672	296.741	211.438	656.469	512.563

	Plan N°25-3	Plan N°26-1	Plan N°27-1	Plan N°28-1	Plan N°28-2 ⁽²⁾	Plan N°28-3
--	-------------	-------------	-------------	-------------	----------------------------	-------------

Date de l'Assemblée Générale	29 septembre 2017	30 septembre 2019	30 novembre 2021	30 novembre 2021	30 novembre 2021	27 septembre 2022
Date du Conseil d'administration	18 décembre 2018	14 juillet 2020	30 novembre 2021	10 juin 2022	8 juillet 2022	22 novembre 2022
Point de départ d'exercice des options	18 décembre 2019	14 juillet 2021	30 novembre 2022	10 janvier 2023	8 juillet 2023	17 janvier 2023
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) ⁽¹⁾	0,264€	0,224€	0,399€	0,1615€	0,1478€	0,1882€
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 30 avril 2023	40.417	738.049	2.000.000	500.000	5.000.000	2.000.000
Nombre d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2023	41.432	554.362	2.036.000	500.000	5.000.000	2.000.000

⁽¹⁾ Le prix d'exercice des plans 23-2, 23-4, 24-1, 25-1, 25-2, 25-3, 26-1, et 27-1 ont été ajustés à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de la Société réalisée en avril 2022.

⁽²⁾ Dont 4.000.000 d'options de souscription d'action seront attribuées à Monsieur Wade Rosen (25% la première année, puis mensuellement jusqu'en 2026).

PLAN D'ACTIONS GRATUITES

	Plan N°22-1	Plan N°22-2
Date de l'Assemblée Générale	30 novembre 2021	30 novembre 2021
Date du Conseil d'administration	10 juin 2022	10 juin 2022
Nombre total d'actions gratuites attribuées	1.500.000	600.000
<i>Dont à Wade Rosen</i>	0	600.000 ⁽¹⁾
Date d'acquisition définitive des actions gratuites	10 juin 2023	10 juin 2023
Nombre total d'actions gratuites en circulation au 30 avril 2023	1.500.000	600.000

⁽¹⁾ Le nombre total d'actions gratuites attribuées initialement était de 1.000.000 (100 % attribuables à M. Rosen) ; au cours de la période allant du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022, M. Rosen a choisi de renoncer à ses droits concernant l'attribution de 400.000 d'entre elles.

BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

	Plan N°1
Date de l'Assemblée Générale	30 novembre 2021
Date du Conseil d'administration	1 ^{er} décembre 2021
Nombre total de bons de souscription d'actions attribués	219.783
<i>Dont aux membres du Conseil d'administration</i>	0
Point de départ d'exercice des bons de souscription d'actions	1 ^{er} janvier 2022
Date d'expiration des bons de souscription d'actions	1 ^{er} décembre 2029
Prix des bons de souscription d'actions (en euros)	0,4050€
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 avril 2023	233.739

DILUTION POTENTIELLE A LA DATE DE L'AMENDEMENT

	<i>Nombre d'actions potentiel</i>	<i>Dilution potentielle²⁵</i>
Stock-options	11.846.677	2,8%
Actions gratuites	2.100.000	0,5%
BSA	223.739	0,1%

²⁵ Sur la base d'un nombre total d'actions en circulation de 420.663.709 au 12 mai 2023.

TOTAL	14.354.103	3,4%
--------------	-------------------	-------------

8.2 CAPITAL AUTORISÉ NON EMIS

La Section 8.3 « Capital autorisé non émis » est mise à jour comme suit :

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 27 septembre 2022 a délégué au Conseil d'administration les pouvoirs suivants, dans les conditions énoncées ci-après :

<i>Nature de la délégation de pouvoir</i>	<i>Date AG Résolution Référence</i>	<i>Durée de l'autorisation et date d'expiration</i>	<i>Montant max. de l'augmentation de capital (€)</i>	<i>Utilisation au cours de la période écoulée</i>
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de vingt pour cent (20%) du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	Résolution 14	26 mois	20% du capital de la Société	Non utilisée
		27 nov. 2024		
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat	Résolution 11	18 mois	10% du capital de la Société	Non utilisée
		27 mars 2024		
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou à des titres de créance de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Résolution 12	26 mois	30.000.000 €	Non utilisée
		27 nov. 2024		
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital ou à des titres de créance de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public, à l'exception des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	Résolution 13	26 mois	30.000.000 €	Utilisée le 15 mai 2023 dans le contexte de l'Offre d'Obligations Convertibles
		27 nov. 2024		
Délégation de compétence consentie au	Résolution	26 mois	5.000.000 €	Non

Conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise	17	27 nov. 2024		utilisée
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une émission de valeurs mobilières visées aux résolutions 12 à 15, dans la limite de quinze pour cent (15%) de l'émission initiale	Résolution 16	26 mois	Option de surallocation limitée à 15% de l'émission initiale	Non utilisée
		27 nov. 2024		
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, en dehors d'une OPE	Résolution 18	26 mois	10% du capital de la Société	Utilisée le 12 mai 2023
		27 nov. 2024		
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, dans le cadre d'une OPE	Résolution 19	26 mois	50.000.000 €	Non utilisée
		27 nov. 2024		
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions, donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes déterminées	Résolution 22	18 mois	10% du capital de la Société	Non utilisée
		27 mars 2024		
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société	Résolution 20	38 mois	10% du capital de la Société	Non utilisée
		27 décembre 2025		
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait admise	Résolution 24	26 mois	-	Non utilisée
		27 nov. 2024		
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	Résolution 15	18 mois	30.000.000 €	Non utilisée
		27 mars 2024		

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société et des sociétés du groupe Atari, emportant renonciation du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Résolution 21	26 mois	10% du capital de la Société	Non utilisée
		27 nov. 2024		
Plafond global des délégations et autorisations	Résolution 23	26 mois	50.000.000 €	Utilisée le 12 mai 2023 et le 15 mai 2023
		27 nov. 2024		
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider d'un regroupement des actions de la Société	Résolution 25	12 mois	-	Non utilisée
		27 sept. 2023		

9. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONVENTIONS REGLEMENTEES

9.1 ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Section 9.1.1 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 « Organe d'administration et de direction » est remplacée par la Section 9.1.1 et intitulé « Composition du Conseil d'administration » comme suit :

L'Assemblée générale du 27 septembre 2022, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et pris acte de la cooptation de Madame Jessica Tams en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Alyssa Padia Walles, pour la durée du mandat de son prédécesseur et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2023 à statuer sur les comptes clos le 31 mars 2023, a décidé de ratifier expressément cette cooptation.

9.2 RÉMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Dans la Section 9.2.2 « Rémunération des administrateurs », avant le paragraphe « Obligations de conservation applicables », le paragraphe suivant est inséré :

L'Assemblée générale du 27 septembre 2022, dans sa sixième résolution, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, a décidé de fixer le montant global annuel de la rémunération allouée aux administrateurs à la somme de cent vingt mille euros (120.000 €) pour l'exercice 2022-2023, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale. Cette somme sera répartie entre les différents membres du Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-45 du Code de commerce.

9.3 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La Section 9.3 « Conventions réglementées » est complétée comme suit :

Les conventions réglementées sont décrites ci-après :

Prêts d'actionnaire Irata :

- Le 17 janvier 2022, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 1,5M\$, à un taux de 8% par an.²⁶
- Le 11 novembre 2022, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari SA pour un montant total de 2,4 M€, à un taux de 8,75% par an.
- Le 28 février 2023, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari SA pour un montant total de 2,6 M€, à un taux de 8,75% par an.

²⁶ Ce prêt a été partiellement remboursé par compensation de créances lors de l'augmentation de capital de la Société réalisée en avril 2022, le montant nominal restant étant de 369K\$.

- Le 31 mars 2023, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari SA pour un montant total de 5 M€, à un taux de 8,75% par an.
- Le 5 mai 2023, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari Inc. pour un montant total de 4,5 M\$), à un taux de 8,75%, sur une maturité de deux mois, pour le financement relais de la composante numéraire de l'acquisition de Night Dive.

Ces prêts d'actionnaire ont été accordés à Atari afin de :

- payer le montant initial en numéraire de l'Acquisition, pour un montant de 4,5 millions de dollars, payé lors du closing le 12 mai 2023 ;
- saisir les opportunités d'acquisition de portefeuilles de propriété intellectuelle, afin d'enrichir le catalogue IP d'Atari ; et
- satisfaire les besoins généraux de l'entreprise et assainir certains éléments du fonds de roulement.

A la date du présent Document, le montant total des prêts d'actionnaires accordés par Irata à Atari représente 16.333.740,68 euros (principal et intérêts courus).

Il est précisé que chacun des prêts d'actionnaire mentionné ci-dessus contient une clause d'exigibilité anticipée par compensation de créance en cas de souscription par Irata à une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le remboursement des prêts d'actionnaire Irata sera donc effectué par compensation avec la souscription d'Irata à l'Offre pour un montant de 16.333.740,68 euros.

Contrats conclus dans le cadre de l'Acquisition :

- Le 22 mars 2023, la Société a conclu un contrat de cession d'actions avec Night Dive, en vertu duquel Atari a complété l'Acquisition de Night Dive (voir Section 2.2. « Faits marquants post-clôture du 1^{er} semestre »).
- Le 3 mai 2023, la Société a conclu un traité d'apport avec les actionnaires de Night Dive (dont Wade Rosen) dans le cadre de l'Acquisition, en vertu duquel les actionnaires transféreront 1.912.500 actions Night Dive à Atari.

Contrat conclu dans le cadre de l'émission des obligations convertibles :

- Le 23 mai 2023, Irata s'est irrévocablement engagée à souscrire à l'Offre (l'« **Engagement de Souscription** ») durant le délai de priorité de l'émission envisagée des Obligations Convertibles, à titre irréductible, à hauteur de sa quote-part dans le capital de la Société (soit un nombre total de 55.460.000 Obligations Convertibles) et à titre réductible, à hauteur du solde du montant total de l'Offre non souscrit par elle à titre irréductible, soit jusqu'à un montant total maximum (prime d'émission incluse) de 21.861.000 euros (soit jusqu'à 144.540.000 Obligations Convertibles). Par ailleurs, dans l'hypothèse seulement où à l'issue de la période de souscription de l'offre au public, les souscriptions ne représenteraient pas 100% du montant de l'Offre, Irata s'est engagée irrévocablement et inconditionnellement à souscrire aux Obligations Convertibles, qui n'auront pas été intégralement libérées par les souscripteurs permettant d'atteindre ce seuil de 100% du montant en principal de la présente offre d'obligations convertibles, un nombre d'Obligations Convertibles permettant d'atteindre ce seuil de 100% du montant de la présente émission d'obligations convertibles, soit jusqu'à un maximum de 200.00.000 Obligations Convertibles pour un montant de 30 millions d'euros. Le montant de l'Engagement de Souscription sera payé, en priorité, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles qu'Irata détient sur la Société au titre de tous les prêts d'actionnaires précédemment accordés, pour un montant total de 16.333.740,68 euros et le solde en espèces.

L'ensemble des conventions listées ci-dessus feront l'objet d'une approbation lors de la prochaine assemblée générale au titre de la procédure des conventions réglementées.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

10.1 PERSONNES RESPONSABLES

10.1.1 Responsable de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021-2022

Wade Rosen, Président du Conseil d'administration et Directeur général.

10.1.2 Déclaration de la personne responsable des informations contenues dans l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021-2022

J'atteste que les informations contenues dans le présent Amendement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

24 mai 2023

Wade Rosen,

Président du Conseil d'administration et Directeur Général d'Atari S.A.

10.2 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

10.2.1 Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

Deloitte & Associés

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

Représenté par Benoit Pimont

6, Place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex

Désigné en octobre 1993. Renouvelé lors des assemblées générales du 16 décembre 1999, du 20 octobre 2005, du 30 septembre 2011 et du 29 septembre 2017, pour une durée de six exercices.

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

B.E.A.S. SARL

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

6, Place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex

Désigné en décembre 1999. Renouvelé lors des assemblées générales du 20 octobre 2005, 30 septembre 2011 et 29 septembre 2017, pour une durée de six exercices.

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

10.2.2 Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été révoqué ou n'ayant pas été reconduit au cours de la période couverte

L'Assemblée générale du 27 septembre 2022 a décidé de ne pas renouveler ni remplacer :

- le mandat d'EXPONENS en tant que co-commissaires aux comptes titulaires.
- le mandat de Stéphane Cuzin en tant que co-commissaire aux comptes suppléant.

10.3 TABLES DE CONCORDANCE

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux pages du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 et de l'Amendement où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques. (N/A = non applicable)

N°.	Rubriques des annexes 1 & 2 du Règlement délégué (UE) n°2019/980	Pages du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022	Pages de l'Amendement
1	PERSONNES RESPONSABLES		
1.1	Identité des personnes responsables	102	36
1.2.	Déclaration des personnes responsables	102	36
1.3	Déclaration ou rapport d'expert	N/A	N/A
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	N/A	N/A
1.5	Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	1	1
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1	Identité des contrôleurs légaux	102	36 à 37
2.2	Changement éventuel	N/A	36 à 37
3	FACTEURS DE RISQUES	20 à 26	19 à 21
4	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	5	N/A
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	5	N/A
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	5	N/A
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse, numéro de téléphone du siège, et site web	5	N/A
5	APERÇU DES ACTIVITÉS		
5.1	Principales activités	8 à 11	N/A
5.2	Principaux marchés	12	N/A
5.3	Evénements importants	13 à 16	5 à 16
5.4	Stratégie et objectifs	12 à 13	N/A
5.5	Dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	16 à 17	N/A
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	12 à 13	N/A
5.7	Investissements		N/A
5.7.1	Investissements importants réalisés	17	N/A
5.7.2	Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement	N/A	N/A
5.7.3	Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion du capital susceptible d'avoir une incidence sur sa situation financière	15, 19, 62 et 68	N/A
5.7.4	Questions environnementales	N/A	N/A
6	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE		
6.1	Description sommaire du Groupe / organigramme	19 et 41	17 à 18

6.2	Liste des filiales importantes / % détention / % droits de vote	19	17 à 18
7	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
7.1	Situation financière		
7.1.1	Evolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	27 à 34	N/A
7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	34	N/A
8	TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
8.1	Informations sur les capitaux	29 à 30 et 52 à 55	N/A
8.2	Flux de trésorerie	31 à 32	N/A
8.3	Besoins de financement et structure de financement	30 - 40 - 56 - 68	N/A
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	N/A	N/A
8.5	Sources de financement attendues	N/A	N/A
9	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	13	N/A
10	INFORMATION SUR LES TENDANCES		
10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice	15 - 16	N/A
10.2	Evénements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	15 à 16 20 à 26	N/A
11	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A	22 à 23
12	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		
12.1	Informations concernant les membres	92 à 96	34
12.2	Conflits d'intérêts	95 à 96	N/A
13	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES		
13.1	Rémunération versée et avantages en nature	96 à 99	N/A
13.2	Provisions pour retraites et autres avantages	96 à 99	N/A
14	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
14.1	Mandats des membres du Conseil d'administration	92 à 95	N/A
14.2	Contrats de services liant les membres des organes d'administration	N/A	N/A
14.3	Informations sur les comités	95	N/A
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernance d'entreprise	92 à 96	N/A
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A
15	SALARIÉS		
15.1	Nombre de salariés	17 à 18	N/A
15.2	Participation au capital et stock-options	85 à 88	N/A
15.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital	N/A	N/A
16	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
16.1	Identification des actionnaires détenant plus de 5% du capital	83 à 84	26 à 27
16.2	Droits de vote différents	80 à 81	N/A
16.3	Contrôle de l'émetteur	83 à 84	N/A
16.4	Accord dont la mise en oeuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A	N/A
17	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	60 à 62 et 99 à 101	34 à 35
18	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		24
18.1	Informations financières historiques		

18.1.1	Informations financières audités pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	35 à 63 et 66 à 77	
18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A	
18.1.3	Normes comptables	40 à 48	
18.1.4	Changement de référentiel comptable	N/A	
18.1.5	Informations financières en normes comptables françaises	66 à 77	
18.1.6	Etats financiers consolidés	35 à 63	
18.1.7	Date des dernières informations financières	35	
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques		
18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	64 à 65 et 78 à 79	
18.3.2	Autres informations auditées	N/A	
18.3.3	Sources et raisons pour lesquelles des informations n'ont pas été auditées	N/A	
18.4	Contrats de services liant les membres des organes d'administration	N/A	
18.5	Politique de distribution des dividendes	34	
18.6	Procédures judiciaires et arbitrages	24 et 76	
18.7	Changement significatif de la situation financière	15 à 16	
19	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
19.1	Capital social		
19.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	83 à 85	26 à 33
19.1.2	Informations relatives aux actions non représentatives du capital	N/A	N/A
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	88 à 89	26 à 33
19.1.4	Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	85 à 88	26 à 33
19.1.7	Historique du capital social	83 à 85	26 à 33
19.2	Actes constitutifs et statuts	80 à 83	N/A
19.2.1	Registre et objet social	80	N/A
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	80 à 81	N/A
20	CONTRATS IMPORTANTS	16 à 17	N/A
21	DOCUMENTS DISPONIBLES	103	N/A

Annexe 1 - INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES PRO FORMA NON-AUDITEES

Les informations financières consolidées pro forma non auditées présentées ci-dessous doivent être lues conjointement avec l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 d'Atari, dont elles font partie.

1. BASE DE PRESENTATION

L'information financière pro forma consolidée non auditée présentée ci-après vise à présenter l'impact de l'acquisition de Night Dive Studios Inc (« **Night Dive** »), par le Groupe Atari (l'« **Acquisition** ») ainsi que son financement (le « **Financement** ») sur l'état de la situation financière consolidée au 30 septembre 2022 et sur le compte de résultat consolidé pour la période de 6 mois close le 30 septembre 2022.

Le 12 mai 2023, Atari SA a conclu un accord concernant l'acquisition de Night Dive dont les termes et le financement sont présentés ci-après :

- Le prix d'achat initial de Night Dive se compose (i) d'un montant initial de 9,5 millions de dollars, payable pour partie en numéraire et pour partie en actions nouvelles Atari à émettre au closing de l'acquisition (voir ci-dessous), ainsi qu'un (ii) complément de prix d'un montant maximal de 10 millions de dollars, payable en numéraire au cours des trois prochaines années, en fonction des performances futures de Night Dive.
- Le montant initial a été payé pour partie en numéraire (pour un montant de 4,5 millions de dollars) et pour partie en actions nouvelles Atari (pour un montant de 5 millions de dollars). Le calcul du nombre d'actions Atari à émettre est basé sur le cours moyen pondéré par les volumes échangés sur Euronext Growth des actions Atari pendant les 20 jours de bourse précédant le dixième jour précédant la clôture de l'Acquisition, soit 0,1194€ par action.
- La Société et Irata LLC, une société holding contrôlée par Wade Rosen (« **Irata** ») ont convenu qu'Irata accorde un financement provisoire à Atari pour le paiement d'une partie du montant initial de l'acquisition, soit un montant de 4,5 millions de dollars.
- Cette acquisition permet à Atari d'enrichir son large portefeuille de droits de propriété intellectuelle, utiliser les capacités d'édition et la technologie de Night Dive dans le cadre de sa stratégie de croissance ciblée sur les jeux rétro.

L'information financière pro forma consolidée non auditée est présentée en conformité avec le règlement délégué n°2019/980 de l'Union Européenne, les orientations émises par l'ESMA de mars 2021 (ESMA32-382-1138) et les dispositions de la position-recommandation AMF N°2021-02 sur l'information financière pro forma.

L'état de la situation financière consolidée pro forma d'Atari au 30 septembre 2022 a été élaboré en retenant pour hypothèse que l'Acquisition et son Financement sont intervenus au 30 septembre 2022. Le compte de résultat consolidé pro forma du groupe Atari pour la période de 6 mois close au 30 septembre 2022 a été élaboré en retenant pour hypothèse que l'Acquisition et son Financement ont été conclus au 1^{er} avril 2022.

L'information financière pro forma consolidée non auditée reflète une situation théorique, présentée exclusivement à titre illustratif, et ne reflète pas les résultats opérationnels ou la situation financière futurs du Groupe Atari qui auraient été obtenus si l'acquisition de Night Dive était intervenue aux dates mentionnées ci-avant.

De même, l'information financière pro forma consolidée non auditée ne reflète pas les résultats opérationnels ou la situation financière futurs du groupe Atari, ni aucune économie de coûts ou synergies qui résulteraient de cette Acquisition. Elle n'intègre pas de coûts de restructuration et/ou d'intégration qui pourraient être engagés suite à l'Acquisition.

L'information financière pro forma consolidée non auditée a été élaborée à partir :

- Des comptes semestriels intermédiaires consolidés non audités d'Atari SA pour le semestre clos le 30 septembre 2022, préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne et qui ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité émis par Deloitte & Associés, inclus dans le rapport financier semestriel publié le 16 décembre 2022 ;

- L'information financière mensuelle élaborée par Night Dive pour la période de six mois close au 30 septembre 2022, comprenant un compte de résultat et un bilan et utilisée pour les besoins de l'élaboration des états financiers de Night Dive pour la période de douze mois close au 31 décembre 2022. Ces états financiers ont été préparés selon un référentiel utilisé pour les besoins de la déclaration fiscale annuelle de Night Dive, qui est un référentiel comptable différent des normes comptables en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique (US GAAP), et ne sont pas audités aux Etats-Unis.

La préparation de l'information financière pro forma consolidée non auditée a conduit à procéder à certains ajustements pro forma, limités aux effets directement attribuables à l'Acquisition, et qui peuvent être étayés par des faits sur la base de l'information disponible.

L'information financière pro forma consolidée non-auditée repose sur un certain nombre d'hypothèses considérées par Atari comme raisonnables à la date de ce document et dans le contexte de l'Acquisition.

La préparation de l'information financière pro forma consolidée non auditée a conduit à procéder à des ajustements pro forma relatifs aux méthodes comptables de Night Dive. Une analyse approfondie post-Acquisition pourrait mettre en évidence des différences de principes comptables non prises en compte pour l'établissement de l'information financière pro forma consolidée non auditée.

Atari n'anticipant pas de coûts externes significatifs liés à l'acquisition, ceux-ci ne sont pas repris dans l'information financière pro forma. De même, l'information financière pro forma ne tient pas compte d'effet d'impôts dans la mesure où les effets sont en cours d'analyse.

L'information financière pro forma consolidée non auditée est présentée en milliers d'euros.

L'information financière pro forma a été établie par la Société sur une base volontaire.

2 INFORMATION FINANCIERE PRO FORMA POUR LE SEMESTRE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2022

Comptes consolidés historiques d'Atari SA

La première colonne des tableaux ci-après comprend :

- L'état de la situation financière consolidée d'Atari SA au 30 septembre 2022 ;
- Le compte de résultat consolidé d'Atari SA pour le semestre clos au 30 septembre 2022, tel qu'il ressort des comptes consolidés intermédiaires d'Atari SA pour le semestre clos au 30 septembre ;

tels qu'ils résultent des comptes semestriels intermédiaires consolidés non audités d'Atari SA pour le semestre clos le 30 septembre 2022 préparés conformément à la Norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Information financière de Night Dive

La colonne "Night Dive Réel" présente l'information financière de Night Dive selon le format de présentation d'Atari, étant précisé que Night Dive adopte une présentation des coûts par nature, tandis qu'Atari adopte une présentation des coûts par fonction.

La colonne "Ajustements" indique les effets de l'harmonisation des principes comptables ainsi que l'effet des ajustements IFRS sur l'information financière de Night Dive.

Taux de change et conversion de l'information financière Night Dive en Euros

Night Dive a établi ses informations financières mentionnées ci-dessus dans la devise utilisée pour la préparation de ses comptes, à savoir le dollar américain (US\$), alors qu'Atari prépare et présente ses états financiers en euros (€). Les taux de change ci-dessous ont été utilisés pour la conversion en euros de l'information financière de Night Dive :

- Etat de la situation financière : taux de clôture au 30 septembre 2022 de 0,9478 US\$ pour 1 € ;

- Compte de résultat : taux de change moyen pour la période de six mois close au 30 septembre 2022 de 1,0351 \$ pour 1 € ;

1- Compte de résultat consolidé pro forma non audité pour la période de 6 mois au 30 septembre 2022

en milliers d'euros	Compte de résultat consolidé Atari SA au 30 septembre 2022	Night Dive Réel	Ajustements	Night Dive Ajusté	Financement	Information consolidée pro forma au 30 septembre 2022
Chiffre d'affaires	4,341	1,560	-24 (1)	1,536		5,877
Coût des ventes	-1,025	-1,015	439 (2)	-576		-1,601
Marge Brute	3,316	545	415	960		4,276
Frais de recherche et développement	-2,297	-130	-149 (3)	-279		-2,576
Frais marketing et commerciaux	-303	-127	4	-123		-426
Frais Généraux et administratifs	-4,905	-221	14	-207		-5,112
Résultat opérationnel courant	-4,189	67	284	351		-3,838
Autres produits (charges) opérationnels	-980	1	0	1		-979
Résultat opérationnel	-5,169	68	284	352		-4,817
Coût de l'endettement financier	-108	0	0	0	-190 (4)	-298
Autres produits (charges) financiers	-94	0	0	0		-94
Quote part de résultat net de sociétés mise en équivalence	0	0	0	0		0
Impôt sur les bénéfices	-7	0	0	0		-7
Résultat net des activités poursuivies	-5,378	68	284	352	-190	-5,216
Résultat net des activités non poursuivies	-64	0	0	0		-64
Résultat net de l'ensemble consolidé	-5,442	68	284	352	-190	-5,301
Intérêts minoritaires	0	0	0	0		0
Résultat net part du Groupe	-5,442	68	284	352	-190	-5,280

Note 1 – Chiffre d'affaires – Les ajustements sur le chiffre d'affaires de Night Dive d'un montant total de -24 K€ concernent la date de prise en compte des revenus dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires (compte tenu de l'application d'une comptabilité de caisse par Night Dive), sur les deux lignes de métiers :

- Chiffre d'affaires Distribution digitale : il représente le chiffre d'affaires généré par les ventes réalisées sur les plateformes de distribution digitale de jeux vidéos. L'ajustement vise à refléter une approche comptable de reconnaissance du chiffre d'affaires de -141 K€ et retient l'hypothèse d'un délai de 60 jours entre la facturation et l'encaissement ;

- Chiffre d'affaires « Work-for-hire » – Activité de « services » procurés par Night Dive à des tiers, pour laquelle le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que des étapes du projet, définies contractuellement, sont atteintes, et dont l'encaissement intervient usuellement 30 jours après la date de réalisation et de la facturation. Le montant de l'ajustement relatif au chiffre d'affaires généré par l'activité de Services s'élève à +153 K€.
- A ces ajustements s'ajoutent également un ajustement de -36 K€ relatif à l'activité de distribution physique de jeux.

Note 2 – Coût des ventes

- Distribution Digitale – Le coût des ventes comprend les redevances dues par Night Dive aux détenteurs de propriétés intellectuelles sur les jeux commercialisés, pour la période s'étendant du 1er avril 2022 au 30 septembre 2022, que ces redevances soient payées ou non ;
- « Work-for-hire » – Ces contrats représentent essentiellement l'ensemble des coûts relatifs aux projets menés dans le cadre de l'activité de services encourus jusqu'au 30 septembre 2022 (comprenant essentiellement la rémunération de consultants et sous-traitants) ;
- Les coûts de développement des jeux sont ajustés d'un montant de 338 k€, représentant les dépenses allouées aux développements de jeux qui devraient être capitalisées, sur la base des estimations d'Atari.
- Par ailleurs, un ajustement positif de 101K€ est également comptabilisé et correspond à une hypothèse de paiement à 3 mois des redevances dues par Night Dive aux détenteurs des propriétés intellectuelles commercialisées et résulte des ajustements comptabilisés à l'ouverture et à la clôture au 30 septembre.

Note 3 – Dépenses opérationnelles

- L'augmentation des frais de recherche et de développement de 149 K€ provient de la charge d'amortissement additionnelle relative aux projets en cours de développement dont les frais de recherche et développement sont capitalisés;

Note 4 – Financement

- Atari envisage de procéder à l'émission d'obligations convertibles, après le closing de l'Acquisition, afin notamment, de refinancer le prêt d'actionnaire octroyé par Irata à Atari pour le paiement du montant initial de l'Acquisition en date du 5 mai 2023, soit 4,5 millions de dollars. Cette émission n'étant pas directement attribuable à l'Acquisition, les obligations convertibles ne sont pas intégrées dans l'information financière pro forma consolidée non audité. Cependant, une charge d'intérêts de 190 k€ est incluse au compte de résultat pro forma, correspondant à la charge d'intérêts qu'Atari devrait supporter sur ce prêt d'actionnaire sur la période 6 mois au 30 septembre 2022 (en prenant pour hypothèses que les conditions de ce prêt sont identiques aux prêts précédemment accordés par Irata à Atari, soit un taux d'intérêt annuel de 8,75%).

2- Etat de la situation financière consolidée pro forma non audité, au 30 septembre 2022

En milliers d'euros	Etat de la situation financière consolidée Atari SA au 30 septembre 2022	Night Dive Réel	Ajustements	Night Dive Ajusté	Regroupement d'entreprise IFRS 3	Financement	Information consolidée pro forma au 30 septembre 2022
Goodwill					6,807 (1)		6,807
Immobilisations incorporelles License et Propriété Intellectuelle(*)	1,924	175	559 (2)	734			2,658
Immobilisations incorporelles R&D Capitalisée(*)	5,327	0	4,331 (3)	4,331			9,658
Immobilisations incorporelles actifs digitaux(*)	1,143	0	0	0			1,143

Immobilisations corporelles	0	0	0	0			0
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de locations	1,577	0	0	0			1,577
Autres actifs financiers non courants	9,792	2,855	-2,855 (4)	0			9,792
Impôts différés actifs	2,272	0	0	0			2,272
Actifs non courants	22,035	3,030	2,035	5,065	6,807		33,907
Stocks	603	0	0	0			603
Clients et comptes rattachés	2,389	0	360 (5)	360			2,749
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,493	190	0	190	-4,747 (7)	4,747	2,683
Autres actifs courants	1,206	55	0	55			1,261
Actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0			0
Actifs courants	6,691	245	360	605	-4,747	4,747	7,296
Total Actif	28,726	3,275	2,395	5,670	2,060	4,747	41,203
Capitaux propres consolidés	12,934	3,177	38	3,215	2,060 (7)		18,209
Dettes financières non courantes	2,472	0	0	0		4,747(7)	7,219
Dettes locatives long terme	1,288	0	0	0			1,288
Autres passifs non courants	841	98	-98	0			841
Passifs non courants	4,601	98	-98	0		4,747	9,348
Provisions pour risques et charges courantes	435	0	0	0			435
Dettes financières courantes	97	0	0	0			97
Dettes locatives court terme	402						402
Dettes fournisseurs	5,290	0	228	228			5,518
Autres passifs courants	4,841	0	2,227 (6)	2,227			7,068
Passifs détenus en vue de la vente	126						126
Passifs courants	11,191	0	2,455	2,455	0		13,646
Total passif	28,726	3,275	2,395	5,670	2,060	4,747	41,203

(*) La ligne « Immobilisations incorporelles » du bilan d'Atari, pour un montant total de 8,4 M€, a été désagrégée en trois lignes distinctes « License et Propriété Intellectuelle », « R&D Capitalisée », et « Actifs digitaux ». Cette distinction n'est appliquée que pour les besoins de l'information proforma et n'a pas d'impact sur les futurs comptes d'Atari.

Note 1 - Goodwill – Dans l'état de la situation financière consolidée pro forma, la différence entre le prix d'acquisition (d'un montant de 9,5 M\$ ou 10,0 M€) et l'actif net de Night Dive, de 3,2 M€ est présentée dans la ligne Goodwill. A titre préliminaire, le goodwill est estimé à 6,8 M€. Les actifs et passifs de Night Dive n'ont pas fait l'objet d'évaluation de leur juste valeur, comme il le sera requis par IFRS 3 dans les états financiers consolidés futurs d'Atari. L'évaluation

définitive pourrait entraîner des différences significatives entre les comptes définitifs et l'information financière consolidée pro forma.

Compte tenu de la finalisation récente de l'acquisition, Atari ne dispose pas d'éléments suffisants permettant de réaliser une estimation du complément de prix à faire apparaître dans l'information financière pro-forma au 30 septembre 2022. En conséquence, son montant n'est pas estimé et la dette en lien avec celui-ci pas prise en compte à ce stade dans l'information financière pro forma. Une estimation sera cependant réalisée et comptabilisée à l'occasion de la publication des résultats semestriels consolidés au 30 septembre 2023, étant entendu que cette estimation sera revue sur une base régulière. Pour rappel, selon les termes de l'acquisition, ce complément de prix, à régler en numéraire, est plafonné à 10 M\$ et est soumis à des conditions de performances.

Une analyse de sensibilité du goodwill au taux de change EUR / US\$ est donnée ci-dessous à titre illustratif.

Taux de change (1 € pour x \$)	0.81	0.85	0.90	0.95 (au 30 septembre 2022)	1.00	1.04	1.09
Variation du Taux de change € / \$	-15%	-10%	-5%	0%	5%	10%	15%
Capitaux propres Night Dive (€)	3.8 M€	3.6 M€	3.4 M€	3.2 M€	3.1 M€	2.9 M€	2.8 M€
Prix d'acquisition (€)	11.8 M€	11.1 M€	10.6 M€	10.0 M€	9.5 M€	9.1 M€	8.7 M€
Goodwill (€)	8.0 M€	7.5 M€	7.2 M€	6.8 M€	6.4 M€	6.2 M€	5.9 M€

Note 2 – Immobilisations incorporelles Licences et IP – Comprend l'ensemble des propriétés intellectuelles et licences acquises par Night Dive, et qui sont amorties selon l'approche comptable retenue par Night Dive. Dès lors que ces licences ont une durée de vie indéfinie, ces licences ne devraient pas être amorties selon les dispositions de la norme IAS 38. L'ajustement d'un montant de 559 K€ reflète donc une reprise de la charge d'amortissement. Par ailleurs, Atari n'a pas à ce stade considéré si une perte de valeur devait être comptabilisée sur ces actifs. Cette analyse sera cependant menée à l'occasion de la publication des résultats semestriels consolidés au 30 septembre 2023, une fois l'acquisition finalisée et Night Dive effectivement intégrée dans le périmètre de consolidation.

Note 3 – Immobilisations incorporelles R&D capitalisées – Comprend les dépenses encourues au 30 septembre 2022 consacrées au développement du jeu System Shock, pour un montant total de 3,4 M€, dont 2,8 M€ résultent du reclassement en immobilisations incorporelles des coûts supportés par Night Dive au titre du développement du jeu System Shock comptabilisés en « Autres Actifs Financiers » par la cible. Ces immobilisations incorporelles comprennent également la capitalisation de frais de développement des jeux encourus de 2020 à septembre 2022 (1,5 M€) et l'amortissement (0,6 M€). Cet ajustement résulte d'un reclassement en immobilisations incorporelles.

Note 4 – Autres actifs non-courants – L'ajustement de 2,8 M€ dans les autres actifs financiers non courants correspond au reclassement du montant payé par Night Dive au titre du développement du jeu System Shock facturé par une entité distincte de Night Dive, étant précisé que cette entité ne fait pas partie du périmètre de l'acquisition.

Note 5 – Clients et comptes rattachés – Les créances clients correspondent au chiffre d'affaires comptabilisé mais non encore encaissé, sur les activités de distribution digitale et de services. L'ajustement de 360 K€ correspond à deux mois de chiffre d'affaires pour la distribution digitale, et à un mois de chiffre d'affaires pour la partie services.

Note 6 – Autres passifs courants – Les autres passifs courants comprennent les avances perçues au 30 septembre 2022 par Night Dive de la part de Kock Media (éditeur du jeu System Shock) pour un montant de 0,5 M€, et sont reconnues en revenus différés. Ces revenus ne seront comptabilisés en chiffre d'affaires, au cours de la durée du contrat, qu'une

fois qu'une version commercialisable du jeu aura été finalisée par Night Dive. La date de sortie du jeu étant prévue pour le 30 mai 2023, ce revenu ne peut donc être reconnu selon IFRS 15 au sein de l'information financière pro forma.

De même, les autres passifs courants comprennent les fonds levés par Night Dive lors de campagnes de financements participatifs pour un montant de 1,4 M€, dont l'objectif était de financer le développement du jeu System Shock, également reconnus en revenus différés car leur comptabilisation en chiffre d'affaires n'interviendra qu'à la date de commercialisation effective du jeu.

Les ajustements des autres passifs courants comprennent également un engagement estimé à 300 k\$ (soit 317k€) sur la livraison de produits de merchandising physiques, au bénéfice des contributeurs aux campagnes de financements participatifs.

Note 7- Financement - Le prix d'acquisition de 9,5 M\$ hors complément de prix (soit 10,0 M€ sur la base des taux de change au 30 septembre 2022) comprend un montant en numéraire de 4,5 M\$ (soit 4,7 M€ sur la base des taux de change au 30 septembre 2022) ainsi que l'émission d'actions nouvelles Atari pour un montant équivalent à 5 M\$ (soit 5,3 M€ sur la base des taux de change au 30 septembre 2022).

- La portion numéraire de l'Acquisition est financée grâce au prêt d'actionnaire octroyé par Irata LLC, société holding contrôlée par Wade Rosen, Président-Directeur Général d'Atari SA. Le montant des dettes financières augmente donc de 4,7 M€. Les autres prêts d'actionnaires conclus entre Irata et Atari depuis le 30 septembre 2022 jusqu'à la date de ce document ne sont pas compris dans le tableau ci-dessus.
- L'augmentation de capital représente 5,3 M€ au taux de change au 30 septembre 2022 (1€ pour 0.9478 \$). Sur la base du taux de change € / US\$ au 28 avril 2023 (1€ pour 1.0981 \$), date de référence de l'apport, et du cours moyen de l'action Atari observé sur Euronext Growth dans les 20 jours précédents le 28 avril 2023 (soit 0,1194 €), l'augmentation de capital s'élèverait à 4,6 M€ par l'émission de 38 129 423 millions d'actions Atari nouvelles. La différence (0,7 M€) entre l'augmentation de capital retenue dans les pro forma (5,3 M€) et l'augmentation de capital résultant des paramètres définitifs de l'apport (4,6 M€), s'explique par la différence de taux de change € / \$ entre le 30 septembre 2022 (1 € pour 0.9478 \$) et le taux de change à la date de l'apport (1 € pour 1.0981 \$).

L'ajustement pro forma de 2,1 M€ au sein des capitaux propres correspond à l'augmentation de capital de 5,3 M€, diminuée de l'annulation des capitaux propres de 3,2 M€ de Night Dive.

**ANNEXE 2 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS
FINANCIERES PRO FORMA**

Rapport du commissaire aux comptes sur les Informations Financières Pro Forma relatives à la période du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022

Au Président directeur général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (UE) 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) 2019/980, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société ATARI (la « **Société** ») relatives à la période du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022 incluses dans la Section 7 de l'amendement au document d'enregistrement universel, (les « **Informations Financières Pro Forma** »).

Ces Informations Financières Pro Forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition de la société Night Dive Studios aurait pu avoir sur le bilan consolidé au 30 septembre 2022 et le compte de résultat consolidé de la période du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022 de la Société si l'opération avait pris effet au 30 septembre 2022 pour le bilan et au 1^{er} avril 2022 pour le compte de résultat. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était intervenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations Financières Pro Forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) 2017/1129 et des orientations de l'ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) 2019/980, sur le caractère correct de l'établissement des Informations Financières Pro Forma sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations Financières Pro Forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations Financières Pro Forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la Société pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les Informations Financières Pro Forma ont été établies correctement sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par la Société.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt de l'amendement au document d'enregistrement universel auprès de l'AMF et d'une offre au public, de titres financiers de la Société en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus approuvé par l'AMF serait notifié, et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Paris La Défense, le 24 2023
Deloitte & Associés
Benoit Pimont